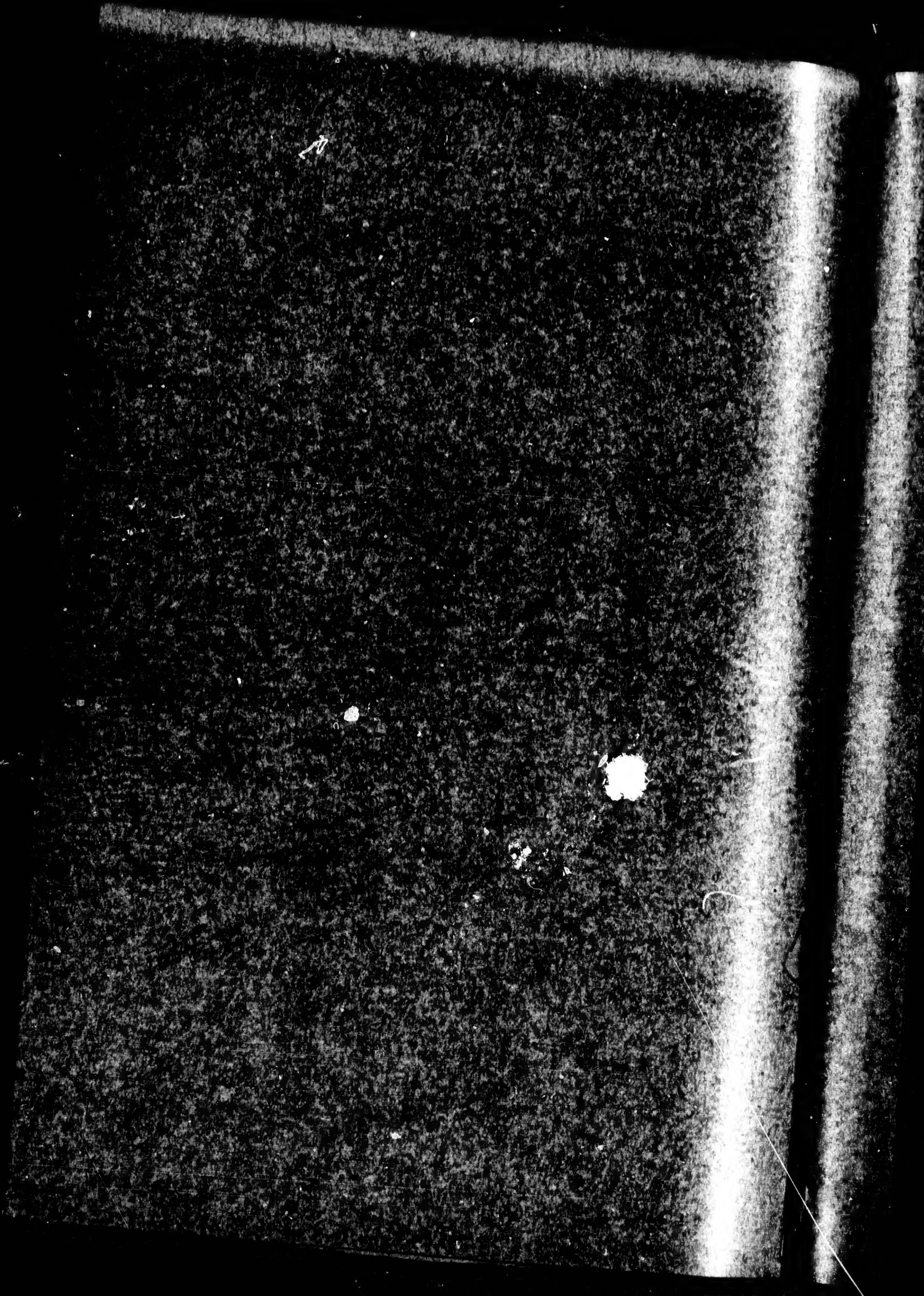


# CANADA

---

# [illegible]POSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. [illegible] E. FOSTER, D.C.L., M.P.

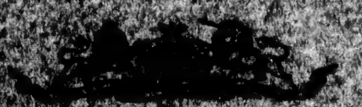
[illegible]

---

CHAMBRE DES COMMUNES

[illegible]DI, 14 FÉVRIER

1898



OTTAWA
[illegible]
[illegible] LA REINE
[illegible]

E

# CANADA

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

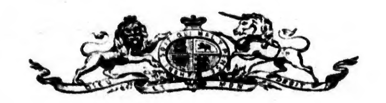
L'HON. GEORGE E. FOSTER, D.C.L., M.P.

*MINISTRE DES FINANCES*

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, 14 FÉVRIER

1893



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE
1893

L'H

V

M. E
forme c
à pren
Sa Ma

En
forme
devoir
possib
et de
désire,
dire q
de fai
déclar
nous a

Do
Ac
Di

Les re

Do
Ac
Di

Acc
douan
et un
sorte
périod
a été
sur le
recett

# CANADA

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

## L'HON. GEORGE E. FOSTER, D.C.L., M.P., MINISTRE DES FINANCES.

### CHAMBRE DES COMMUNES, MARDI, 14 FÉVRIER 1893.

### VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

M. FOSTER : Je propose que la chambre se forme en comité pour examiner les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

REVENU, 1891-2.

En me levant pour proposer que la chambre se forme en comité des voies et moyens, il est de mon devoir, d'abord, de donner aussi brièvement que possible un état des opérations de l'année dernière et de l'année courante. En donnant cet état, je désire, sans plus de cérémonie et sans autre prélude, dire qu'en mars dernier, alors que j'avais l'honneur de faire en cette chambre mon exposé financier, je déclarais que, dans mon estimation, le revenu que nous aurions durant l'année, serait comme suit :

| | |
|---|---|
| Douanes | $20,500,000 |
| Accise | 7,900,000 |
| Divers | 8,265,000 |
| Total | 36,665,000 |

Les recettes réelles ont été comme suit :—

| | |
|---|---|
| Douanes | $20,501,059 |
| Accise | 7,945,097 |
| Divers | 8,475,715 |
| Total | $36,921,871 |

Accusant un léger surplus de $1,059 dans les douanes ; une augmentation de $45,097 dans l'accise, et un excédent de $210,715 dans les divers. De sorte que, tandis que l'estimation totale pour cette période était de $36,665,000, l'ensemble des recettes a été de $36,921,871, soit un excédent des recettes sur les estimations de $256,871. Voici un état des recettes de l'exercice précédent, 1890-91.

| | |
|---|---|
| Douanes | $23,399,300 |
| Accise | 6,914,850 |
| Divers | 8,265,160 |
| Total | $38,579,310 |

Ces chiffres accusent une diminution de $2,898,241 dans les recettes des douanes, pendant l'exercice de 1891-92, comparativement à 1890-91 ; une augmentation dans l'accise de $1,030,247, et une augmentation dans les divers, de $210,555, soit un ensemble de recettes, en 1891-92, de $36,921,871, tandis qu'en 1890-91, l'ensemble des recettes a été de $38,579,310, ce qui accuse une diminution de $1,657,-439. Les droits de douanes sur les articles suivants ont été augmentés.

| | |
|---|---|
| Ale, bière et porter | $ 27,136 |
| Animaux sur pied | 2,319 |
| Livres, revues et autres matières imprimées | 15,410 |
| Chandelles | 1,252 |
| Voitures | 50,766 |
| Tapis | 11,740 |
| Ciment | 1,162 |
| Houille et coke | 13,408 |
| Drogues, teintures, produits chimiques et médecines | 31,523 |
| Poterie et porcelaine | 37,228 |
| Articles de fantaisie | 34,452 |
| Articles en lin, en chanvre et en jute | 25,916 |
| Fruits verts | 41,511 |
| Fourrures et articles en | 20,847 |
| Verres do | 9,388 |
| Gants et mitaines | 7,636 |
| Articles en or et en argent | 3,655 |
| Poudre à canon et autres matières explosives | 5,565 |
| Articles en fer et en acier | 70,979 |
| Articles en plomb | 1,522 |

| | |
|---|---|
| Articles en cuir ... ..... ..... | 29,504 |
| Métal, composition et autres ..... | 5,835 |
| Huiles, pétrole et leurs produits.. | 33,821 |
| Colis.. ........................... | 2,583 |
| Papiers et articles en............. | 21,564 |
| Presses à imprimer................. | 2,702 |
| Graines et racines ................ | 10,900 |
| Savon de toute sorte............... | 4,702 |
| Spiritueux et vins sur lesquels a été imposée une augmentation de droits de douanes ......... | 12,874 |
| Vernis ............................ | 2,719 |
| Légumes ........................... | 9,247 |
| Laine et articles en............... | 132,214 |
| Tout autre article imposable. .... | 165,204 |

Et sur les articles suivants les droits ont diminué :

| | |
|---|---|
| Cuivre et articles en.............. | $ 15,563 |
| Farines ........................... | 139,557 |
| Briques et tuile................... | 11,963 |
| Horloges et ressorts d'horloge..... | 1,878 |
| Café............................... | 1,121 |
| Café et ses produits .............. | 20,709 |
| Coton et articles en............... | 20,802 |
| Crêpes de toute sorte.............. | 2,163 |
| Broderies, pour lesquelles il n'est pas autrement pourvu......... | 13,715 |
| Poissons et leurs produits......... | 2,935 |
| Fruits et noix, secs.. ......... | 3,440 |
| Gutta percha et caoutchouc, articles en.... .............. | 43,461 |
| Chapeaux d'hommes et de femmes. | 18,818 |
| Bijouterie ...................... | 12,510 |
| Instruments de musique.......... | 3,320 |
| Huiles, etc., N.A.E ........... | 10,955 |
| Toile cirée ..................... | 4,207 |
| Marinades ....................... | 2,490 |
| Beurre, fromage, saindoux et viandes.......................... | 101,753 |
| Sel ............................. | 7,991 |
| Vaisseaux et réparations aux...... | 7,551 |
| Soie, articles en ......... .... | 64,045 |
| Epices de toute sorte............ | 4,311 |
| Pierre et articles en .... ....... | 16,815 |
| Sucre de toute sorte............. | 3,064,462 |
| Mélasses ........................ | 4,096 |
| Sucre candi et sucreries. ........ | 16,461 |
| Thé ............................. | 7,849 |
| Etain et articles en....... ...... | 2,190 |
| Tabac et ses produits .. ....... | 56,308 |
| Montres et parties de............ | 19,158 |
| Bois et articles en...... ... ..... | 10,888 |

Relativement à l'accise, les changements sont considérables, ainsi que le prouve le tableau suivant :

| — | 1890-1. — Quantité. | 1891-2. — Quantité. | 1890-1. — Droits. | 1891-2. — Droits. | Augmentation |
|---|---|---|---|---|---|
| Spiritueux ........................ | 2,708,841 | 2,578,973 | $3,544,191 | $3,873,801 | $329,610 |
| Malt.............................Lbs. | 57,909,201 | 46,425,882 | 588,593 | 928,517 | 339,924 |
| Cigares ........................... | 101,117,080 | 104,521,493 | 605,017 | 623,952 | 18,935 |
| Cigarettes ........................ | 36,066,601 | 40,147,200 | 54,737 | 62,933 | 8,196 |
| Tabac et tabac à priser..........Lbs. | 9,688,643 | 9,872,166 | 1,869,895 | 2,356,904 | 487,009 |
| | | | 6,662,433 | 7,846,107 | 1,183,674 |

L'augmentation des recettes sur les spiritueux, ainsi qu'on le voit par le tableau qui précède, est due à l'augmentation des droits d'accise imposés sur ces articles. La consommation par tête des articles sujets à l'accise et la moyenne consommée dans tout le pays ont toujours été données et je donne ici ces renseignements.

CONSOMMATION PAR TÊTE.

| — | Spiritueux. | Bière. | Vin. | Tabac. |
|---|---|---|---|---|
| | Galls. | Galls. | Galls. | Lbs. |
| Moyenne p. 1867. | 1·134 | 2 739 | ·139 | 2·130 |
| do 1890-91 | ·745 | 3·790 | ·111 | 2·292 |
| do 1891-92 | ·701 | 3·516 | ·101 | 2·291 |

RÉDUCTION DES DROITS.

En général, en ce qui regarde ces différents items du revenu, il sera peut-être intéressant, pour la chambre, de savoir qu'en comparant 1891-92 avec 1889-90, en prenant les années qui ont précédé et suivi l'augmentation et la réduction des droits, les importations, en 1891-92, ont été de $116,978,943, contre $112,765,584, en 1889-90. Mais les droits prélevés l'an dernier n'ont été que $20,550,581, tandis qu'ils ont été de $24,014,908, en 1889-90. Ainsi, bien que les importations pour la consommation locale, l'année dernière, aient été de $4,213,359 plus fortes qu'en 1889-90, les droits prélevés ont été de $3,464,327 de moins, ou, en chiffres ronds, les droits de douanes ont été de trois millions et demi de dollars de moins qu'en 1889-90. La taxe des douanes, per capita, a été de $5.01 en 1889-90 et, en 1891-92, de $4.25, soit une réduction par tête

sur la taxe de 76 centins. Le droit pour cent sur les articles imposables et admis en franchise, en 1889-90, a été de 21.21 ; l'an dernier, il a été de 17.56, soit une réduction de 3.65 dans la proportion du droit.

Il est bon, aussi, de dire, qu'en poussant la démonstration un peu plus loin, l'ensemble des droits prélevés en 1891-92 a été d'un million et un cinquième moins élevé qu'en 1882, de deux millions et demi moins élevé qu'un 1883, de deux millions moins élevé qu'en 1887 et de trois milions et demi moins élevé qu'en 1889-90, ce qui prouve la vérité de la prétention que le gouvernement actuel dans l'application de sa politique, diminue sensiblement chaque année les taxes qui pèsent sur le pays.

En faisant les changements au tarif, en juin 1891, j'estimais que notre revenu perdait $3,500,-000 sur la moyenne de la consommation du sucre. J'estimais que nous gagnions $500,000 sur le malt, $600,000 sur les spiritueux et $400,000 sur le tabac. Mais l'augmentation n'a pas été aussi forte que je la prévoyais. L'augmentation a été de $339,924 sur le malt, de $329,610 sur les spiritueux. Sur le tabac, les prévisions ont été dépassées. L'estimation était de $400,000 et l'augmentation a été de $514,140. L'augmentation totale, provenant de ces droits d'accise plus élevés, a été de $1,183,674. Pour répondre dans une certaine proportion, à cette augmentation des droits d'accise, les droits de douanes imposés sur ces articles ont été légèrement augmentés. Le résultat n'a pas été l'augmentation du revenu, car, bien que nous ayons eu une augmentation de $27,136 sous le chef "ale et porter", et une augmentation de $12,874 sous le chef "spiritueux et vins", nous avons eu une diminution de $56,308 sous le chef "tabacs importés", de sorte que la diminution totale des droits de douanes s'élève à $16,298 en ce qui concerne ces augmentations. Partant, en ce qui concerne l'estimation des augmentations et des pertes, les impositions sur le malt et les spiritueux ont rapporté moins au revenu et nous avons perdu plus que je ne l'avais prévu en enlevant les droits imposés sur le sucre, vu l'augmentation de la consommation que l'on constate par le tableau suivant :

CONSOMMATION DU SUCRE.

| Année. | Lbs. | Valeur. | Droits. |
|---|---|---|---|
| | | $ | $ |
| 1888-89 | 223,841,171 | 5,837,895 | 3,675,724 |
| 1889-90 | 174,045,720 | 5,186,158 | 2,851,547 |
| 1890-91 | 197,163,919 | 5,005,397 | 3,138,894 |
| 1891-92 | 345,418,485 | 9,082,523 | 77,828 |

Ces chiffres indiquent pour 1891-92, une consommation d'une moyenne de 70 livres pour chaque homme, femme et enfant dans la Confédération. De sorte que, si nous avions conservé, en 1891-92, les mêmes droits imposés sur le sucre l'année précédente, au lieu de $77,828, nous aurions eu $5,418,918. C'est-à-dire que nous avons réellement soulagé le pays d'une taxe de cinq millions et un tiers.

M. LANDERKIN : Pourquoi ne l'avez-vous pas fait il y a dix ans ?

M. FOSTER : Ne brusquons jamais rien ; hâtons toujours lentement.

En déduisant un million de dollars d'accise que nous avons ajouté, la diminution nette dans les taxes a été de quatre millions et un tiers, ce qui représente 90 centins par tête de la population. Or, il est juste de dire que si la remise n'avait pas été faite, il n'est pas probable que la consommation aurait été aussi élevée, car plus le produit est bon marché, plus la consommation est considérable ; la chose est facile à constater dans le cas du thé et du sucre et autres articles de même nature. Il est vrai, cependant, qu'en enlevant les droits imposés sur le sucre brut nous avons remis au pays, l'année dernière, sur une consommation réelle nécessaire de sucre, une somme d'environ $5,000,000.

Pendant que je suis sur cette question, l'on me permettra d'établir une comparaison entre les deux politiques, afin de répondre, dans une certaine mesure, à un énoncé que l'on entend souvent faire, à savoir : que le montant des taxes qui pèsent sur certaines choses était moins élevé sous l'administration de nos prédécesseurs que sous la nôtre. Permettez-moi de dire qu'en 1892, nous avons prélevé $7,177 sur le café : mais si l'on avait payé sur le café consommé dans ce pays, l'année dernière, les mêmes droits que ceux dont était frappé le café sous l'administration précédente, au lieu d'avoir payé $7,177, le peuple aurait payé $66,746. L'année dernière, il a été payé $8,265 de droits sur le thé. Si, l'an dernier, l'on avait payé la même proportion de droits que sous l'administration précédente, le pays aurait payé $1,266,233, au lieu de $8,265 pour la consommation de la même quantité de thé. Sur le riz, qui fait aussi partie de la nourriture du pauvre, nous avons payé, l'année dernière, $80,762 ; mais si les droits dont était frappé cet article sous l'administration précédente avaient été payés l'an dernier, au lieu de ce montant, le peuple aurait payé $229,820. Sur le sucre, comme je l'ai dit, les droits, en 1892, ont été d'environ $77,000 tandis qu'avec le mode de taxation existant sous l'administration précédente, les droits payés auraient été de $4,438,109. C'est-à-dire que, sur ces quatre articles seuls, le café, le thé, le riz, et le sucre, le

pays a payé, l'an dernier, $172,463 ; pour la même consommation, avec le tarif de l'administration précédente, nous aurions payé $6,000,905. L'an dernier, sur les articles seuls, l'épargne a été de $5,828,442 pour le peuple. On ne conteste pas que, dans le cas de chacun de ces articles, chaque dollar de cette taxation serait venu de la poche des consommateurs car ce droit frapperait des articles que ne produit pas le pays.

Relativement aux recettes provenant des divers, je dirai que, l'année dernière, elles ont été plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été depuis la confédération ; elles ont atteint le chiffre de $8,475,714, contre $4,533,073, en 1878, $4,075,907, en 1873 et $1,978,247 en 1867 ; c'est à dire que l'augmentation des gains, de 1867 à 1873, s'est élevée à $2,088,660 ; et 1878, les gains ont augmenté de $457,166 ; en 1892, ils ont subi une augmentation, sur 1878, de $3,942,641, soit une augmentation de 87 pour 100. 23 pour 100, et de 87 pour 100 sur 1878.

### DÉPENSES POUR 1891-92.

Je parlerai maintenant quelques instants des dépenses de l'année dernière. L'estimation des dépenses, pour le mois de mars dernier, était de $36,650,000 ; les dépenses réelles ont été de $36,765,894, soit une augmentation sur l'année précédente de $422,327 au compte du revenu consolidé seulement. Les augmentations, comme on le constatera dans le tableau suivant, ont eu lieu sur les items de dépenses suivants :

| | |
|---|---|
| Intérêt sur la dette publique | $179,841 |
| Fonds d'amortissement | 89,782 |
| Administration de la justice | 24,130 |
| Législation | 706,389 |
| Arts, agriculture et statistique | 16,315 |
| Quarantaine | 2,839 |
| Pensions de retraite | 12,569 |
| Chemins de fer et canaux, (fonds consolidé) | 20,649 |
| Phares et service côtier | 11,042 |
| Pêcheries | 10,408 |
| Institutions scientifiques | 3,265 |
| Subsides aux provinces | 32,156 |
| Douanes | 4,308 |
| Accise | 21,812 |
| Bureau de poste | 154,444 |

D'un autre côté, dans les cas suivants, il y a eu diminution dans les dépenses :

| | |
|---|---|
| Coût de l'administration | 8,674 |
| Escompte, prime et échange | 69,455 |
| Gouvernement civil | 9,113 |
| Pénitenciers | 8,269 |
| Immigration | 3,440 |
| Pensions | 11,393 |
| Milice | 13,205 |
| Police à cheval | 39,046 |
| Travaux publics (fonds consolidé) | 309,694 |
| Subsides des malles et subventions aux steamers | 47,910 |
| Service océanique et fluvial | 22,091 |
| Hôpitaux de marine | 1,065 |
| Service géologique | 3,202 |
| Sauvages | 93,169 |
| Gouvernement des Territoires du Nord Ouest | 4,468 |
| Divers | 17,008 |
| Poids et mesures, et gaz | 3,331 |
| Mesurage du bois | 2,456 |
| Falsification des denrées alimentaires | 1,337 |
| Travaux publics (perception) | 6,193 |
| Chemins de fer et canaux (perception) | 167,639 |
| Terres fédérales | 25,675 |

Les dépenses réelles à compte du fonds consolidé, l'année dernière, retranchées du revenu total de l'année dernière ont laissé un surplus faible mais assez passable sur ce compte, de $155,977. Comme je l'ai dit, l'augmentation sur les dépenses des années précédentes, sur ce compte, a été de $422,327. Mais l'augmentation totale, et près du double de l'augmentation totale a été dû uniquement et entièrement à l'augmentation des frais de législation, causée par la longueur anormale de la dernière session. L'année dernière la session a duré 219 jours, et elle a coûté $1,302,876. L'année précédente, nous avions eu déjà une session plus longue que d'ordinaire, une session de 155 jours qui nous a coûté la somme de $596,486. Prenant la session de l'année précédente comme une session d'une longueur anormale, et déduisant le montant qu'elle a coûté du montant qu'a coûté la session de l'année dernière, nous trouvons, comme je l'ai dit, que l'augmentation a été de $706,390 ; c'est-à-dire le double des dépenses et $300,000 en plus, ont été occasionnés absolument par la longueur anormale de la session, ce sur quoi le gouvernement n'avait naturellement aucun contrôle, et pour lesquelles nous devons l'affirmer, le gouvernement n'a fourni aucune occasion. Prenant les dépenses pour une série d'années, depuis 1887-88 jusqu'à présent, nous relevons les faits suivants. La dépense totale sur le fonds consolidé, en 1887-88, a été de $36,718,494. La moyenne des cinq années qui ont suivi cette date, a été de $36,547,964. L'année dernière, la dépense a été de $36,765,894. De sorte qu'il peut être affirmé, largement, que de 1887-88, jusqu'à aujourd'hui il y a eu presqu'un niveau uniforme de dépenses sur le compte du fonds consolidé, et que, cette année, sans la longueur anormale de la session, aurait accusé une diminution jusqu'à concurrence de $36,000,000 ou une diminution sur 1887-88 de $700,000. En présence de ces faits on ne saurait prétendre, comme cela a été fréquemment affirmé, que le gouvernement actuel augmente les dépenses annuelles du pays. Au contraire elles ont été maintenues à un niveau uniforme, et sans la longueur anormale de la dernière session, elles eussent été considérablement moindres que durant les six dernières années.

Des dépenses sur le compte du fonds consolidé, passons aux dépenses sur le compte du capital et voyons quels ont été les résultats, pour l'année dernière. En les prenant sommairement, je trouve que sur le compte du capital, en excluant les subsides aux chemins de fer, nous avons dépensé, l'année dernière, $2,165,700 contre $3,115,859, l'année précédente· une économie dans les dépenses, ou une diminution dans les dépenses pour l'année dernière sur les dépenses de l'année précédente, de $950,159, de ce chef. Prenant les subsides aux chemins de fer, et traitant cette dépense comme étant portée au compte du capital, nous avons dépensé, l'année dernière, $3,413,915 contre $4,381,564, l'année précédente, une économie dans les dépenses de plus de $1,000,000 en les comparant aux dépenses de l'année précédente. Le cours du compte du capital depuis 1887-88, a été continuellement en baissant, en commençant cette année-là avec une dépense de $4,437,460 ; les dépenses de la seconde année, 1888-89, ont été de $4,420,313 ; celles de la troisième année, 1889-90, de $4,053,150 ; en 1890-91, de $3,115,860 ; en 1891-92, de $2,165,700, la moyenne de ces cinq années étant de $3,638,496, les dépenses de l'année dernière étant tombées au-dessous de la moyenne des cinq dernières années, d'un montant de $1,472,796, et étant moindres que les dépenses de 1887-88, d'un montant de $2,271,760. Prenant les dépenses sur le compte du fonds consolidé, et les dépenses sur le compte du capital, nous trouvons l'état de choses suivant : quoique les dépenses en plus sur le premier aient été de $422,327, les dépenses en moins sur le second ont été de $967,649, formant une dépense totale sur le fonds consolidé et le compte du capital, l'année dernière, de $545,322 en moins que l'année précédente, ce qui confirme l'assertion que, d'année en année, les dépenses du pays diminuent au lieu d'augmenter. En ce qui concerne la dette du pays, il ne faut pas oublier, que depuis deux ou trois ans, j'ai eu le plaisir de constater que notre dette n'avait pas ou presque pas augmenté. Je ne saurais en dire autant, cette année. Ayant retranché le fort revenu que nous touchions sur les sucres et n'ayant pu compenser cela que jusqu'à concurrence d'environ un tiers de la perte, il nous a fallu emprunter pour nos dépenses sur le compte du capital ; nous avons eu moins de surplus pour tirer au profit de la dépense sur le capital, et conséquemment il nous a fallu couvrir un plus fort montant de la dépense sur le capital, à même des emprunts. De sorte que, en 1889, la dette nette était de $237,530,041 ; en 1890, elle était de $237,533,211 ; en 1891, de $237,809,030 ; en 1892, elle s'est élevée à $241,131,434, ce qui est une augmentation sur l'année précédente de $3,322,404. Mais l'augmentation de la dette est plus apparente que réelle, ce qui peut s'expliquer comme suit :

De cette augmentation, $970,000 proviennent de l'annulation des obligations du chemin de fer de la Rive-Nord, lesquelles, avant cette année, figuraient à l'actif du pays, bien qu'elles ne produisissent aucun revenu et bien que, en vertu de l'arrangement spécial qui fut fait, elles ne pouvaient pas, pour les années à venir, rapporter de revenu. Elles ont été annulées.

Ces obligations ajoutent à l'augmentation de la dette un montant de $970,000, lequel, comme je l'a dit, est apparent et non réel, en ce qui concerne les bénéfices.

Puis, nous nous sommes présentés, l'an dernier, sur le marché monétaire dans le but de faire un emprunt et, comme le sait l'honorable monsieur qui siège vis-à-vis de moi, les emprunts, s'ils sont placés sur le marché anglais à des taux d'intérêt peu élevé, se vendent à l'escompte. L'emprunt qui a été placé sur le marché, l'an dernier, était à trois pour cent et, bien que dans toutes circonstances il eût réalisé plus que nous n'espérions, et bien que, comparativement à tous les autres pays, cherchant de l'argent, l'année dernière, nous occupions une situation avantageuse, à l'exception de la Grande-Bretagne elle-même, qui a, naturellement de grands avantages, nous avons cependant placé cet emprunt à l'escompte et le montant de l'escompte a été ajouté au capital, ce qui veut dire qu'il a été ajouté à notre dette. Cependant, comme je l'ai dit, il est plus apparent que réel. S'il l'avait été placé sur le marché au taux de trois et demi pour cent, il n'y aurait aucun escompte, il n'aurait eu aucun débit au compte du capital du pays ; nous aurions payé la même chose en fin de compte, mais l'augmentation annuelle de l'intérêt l'aurait payé, mais nous l'aurions payé à même le fonds consolidé et non à même le capital. Mais l'escompte sur l'emprunt, comme l'escompte sur tous les emprunts, a été porté au compte du capital ; ce qui, comme je l'ai dit, ajoute $1,122,541 à l'augmentation apparente de la dette sur le compte du capital.

Nous avons ainsi ajouté $3,322,404 à notre dette dans le cours de l'an dernier. Il importe que, dans l'intérêt de la vérité, les explications accompagnent l'énoncé. Ces explications signifient simplement ce qu'elles signifient, et pas plus ; elles expliquent, mais ne mitigent pas. On se rappellera qu'il y a trois ou quatre ans, j'ai dit que, dans mon opinion, nous étions arrivés au moment où nous devions nous arrêter en ce qui concerne l'augmentation de la dette du pays et que, d'après moi, je prévoyais la possibilité de prélever nos revenus sans augmenter la taxation et, partant, de répondre au service nécessaire du pays et de prélever le montant annuel pour le fonds d'amortissement et de faire, chaque année, des dépenses raisonnables au compte du capital, et d'accomplir cela sans ajouter à notre

dette. Cette promesse ou cette prédiction a été littéralement accomplie jusqu'à l'année dernière. Elle n'a pas pu être accomplie après cela, parce que nous avons pris des millions de dollars de notre revenu pour la réduction des taxes imposées sur le sucre brut, ce qui a changé l'aspect des affaires et, en conséquence, il nous a fallu emprunter un certain montant pour répondre à nos dépenses sur le capital. Si, cependant, nous avions conservé le droit sur le sucre, au lieu d'augmenter ainsi la dette du pays, dette dont je viens de parler, nous n'aurions pas seulement empêché la dette d'augmenter, vu le revenu que nous aurions retiré de l'impôt sur le sucre, mais nous aurions diminué l'ensemble de la dette du pays d'environ deux millions. De sorte que la promesse que j'ai faite à cette époque était basée sur les circonstances existant alors, et si elle n'a pas été remplie à la lettre cette année, c'est parce que le gouvernement a cru qu'il était préférable de remettre ce montant énorme de taxes au peuple d'aujourd'hui et de faire payer au peuple de l'avenir sa proportion du montant nécessaire pour les travaux publics du pays.

RECETTES ET DÉPENSES, 1892-93.

Relativement aux recettes de l'année courante je vois que depuis le mois de juillet de l'an dernier jusqu'au 31 janvier de cette année, le revenu a été de $21,772,600, tandis que l'an dernier il a été de $20,716,451. C'est une augmentation dans les recettes d'environ un million de piastres, comparé au revenu de l'année dernière. L'année dernière, pendant le dernier semestre, nous avons perçu $16,205,420. Si nous percevons cette même somme cette année, ce qui est un peu douteux, tout le revenu du pays pendant la présente année, sera d'un peu plus de $38,000,000. Les dépenses de cette année, jusqu'au 31 janvier, sont de $19,189,893. Les dépenses, pour la même période, l'année dernière, ont été de $19,817,325. Les dépenses pendant les derniers cinq mois de l'année dernière ont été de $16,948,562. Si les dépenses se font dans les mêmes proportions durant le dernier semestre de cette année, nous aurons dépensé $36,500,000, ou à peu près ; mais je ne suis pas du tout certain que nous puissions maintenir la même proportion. Par exemple nous devons payer un nouvel intérêt sur nos emprunts ; nous devons payer, je ne sais pas combien, mais un joli denier pour l'organisation de la quarantaine dans les divers ports du pays ; et ces deux montants, comme on le verra par le budget supplémentaire, qui sera bientôt produit, augmenteront considérablement les dépenses estimées de l'année courante pendant le dernier semestre ; ils les porteront au delà des dépenses faites dans le cours du dernier semestre de l'année dernière.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ces chiffres, je suppose, vont jusqu'au 31 janvier ?

M. FOSTER : Oui. Puis, nous dépensons bien plus au compte du capital dans le but de finir nos canaux. Les travaux du canal du Sault Sainte-Marie, commencés il y a environ un an et demi, sont poussés avec toute la vigueur possible, de sorte que, cette année, les dépenses excéderont de beaucoup les dépenses de l'année dernière. Tout cela me conseille la prudence en ce qui concerne le résultat de l'année, à cette époque peu avancée. Je crois, cependant, pouvoir dire que nous paierons, à même le revenu de la présente année, toutes les dépenses au compte du fonds consolidé et que nous aurons une balance raisonnable à appliquer au compte du capital.

Il fait plaisir de constater que pour sept mois de l'année, cependant, le revenu jusqu'ici est de près de $1,000,000 plus considérable qu'il n'était durant la période correspondante l'année dernière, tandis que les dépenses, jusqu'ici, sont considérablement moins élevées que durant les mois correspondants l'an dernier.

L'EMPRUNT DE 1892.

Il ne m'est pas nécessaire d'expliquer à la chambre —la chambre sait bien ce qui en est—que pour répondre aux dépenses supplémentaires au compte du capital et pour régler les emprunts temporaires qui ont été faits, il a fallu placer un emprunt sur le marché anglais. La chose est pleinement expliquée dans les comptes publics ; elle a aussi, déjà été expliquée à la chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Elle n'est pas très bien expliquée sur un point ; vous ne mentionnez pas les allocations qui ont été faites ; vous ne dites pas ce que l'emprunt rapporte réellement.

M. FOSTER : Cela est mentionné dans les comptes publics.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pas en détail.

M. FOSTER : Il peut arriver que les items ne figurent pas en détail, car il arrive très rarement qu'ils figurent ainsi. Cependant, il suffit de dire qu'un emprunt de £2,250,000 a été placé sur le marché ; que le prix fixé était £91 et qu'il a réalisé £92 0s. 10d. L'emprunt fut couvert trois fois ou plus ; mais le côté le plus agréable de la chose, c'est que le nombre des souscripteurs à l'emprunt a été beaucoup plus considérable que dans toute occasion précédente où des emprunts ont été placés sur le marché anglais. Les solliciteurs étaient au nombre d'environ 420, tandis qu'ils étaient au nombre de 367 lors de l'émission de l'emprunt des £4,000,000 en 1888, emprunt qui était près de deux fois aussi considé-

rable. Cela, je crois, démontre que l'on prend un intérêt croissant aux affaires financières du Canada et que l'on montre une confiance croissante dans les obligations que le Canada place sur le marché anglais.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si l'honorable monsieur avait les détails, ce serait le temps convenable de les faire connaître. Ses prédécesseurs avaient l'habitude de les faire connaître dans une circonstance semblable. S'il ne les a pas, il pourrait les déposer plus tard sur les bureaux de la chambre.

M. FOSTER : Je n'ai pas les détails sous la main ; mais je puis les faire connaître en peu de mots à mon honorable ami. Nous avons payé à ceux qui ont négocié l'emprunt exactement les commissions qui ont été stipulées dans notre contrat.

Nous avons payé aux courtiers ce que nous avons toujours payé, un quart pour cent. Il n'y a eu aucune charge en surplus, sauf de légers montants pour impressions et autres détails.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelles étaient vos allocations ? A quelle date était fixé le remboursement du prêt ?

M. FOSTER : Ce détail ne se trouvait-il pas dans les comptes publics ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne l'ai pas vu.

M. FOSTER : Je ne me rappelle pas, présentement, les conditions de l'escompte, mais je les ferai connaître à la chambre. Il ne s'agissait que de placer l'emprunt, aux conditions ordinaires.

DÉPÔTS EN BANQUES.

Un instant je voudrais attirer l'attention de la chambre, sur l'amélioration survenue depuis, dans la situation, autant qu'on peut le constater par les rapports des banques d'épargnes, et le crédit de ces banques d'épargnes. Il doit être à la connaissance de la chambre que le premier jour d'octobre 1889, le nouvel arrêté du conseil vint en force, lequel modérait le taux de l'intérêt alloué sur des dépôts en banques d'épargnes, de 4 pour 100 à 3½ pour 100. Cela, et d'autres causes, peut-être, amenèrent une augmentation dans les retraits des dépôts faits dans les banques d'épargnes, ce qui sera démontré, lorsque je lirai les balances des diverses années. Le 30 juin 1889, il y avait une balance de $42,956,357. Le 30 juin 1890, cette balance était tombée à $41,012,465 ; et, en 1891, elle avait baissé jusqu'à $39,400,026 ; formant une diminution totale, durant ces deux années, de $3,556,330, pour ce qui concerne les banques d'épargnes, seules. En 1892, les affaires commencèrent à remonter, et cette année-là indique une augmentation, dans le total des balances des banques d'épargnes, de $129,521 ; une faible augmentation, mais qui vaut mieux qu'une diminution. Toutefois, les six mois de l'année courante accusent une augmentation, dans la balance de $443,210, qui, au même taux, équivaudrait à près d'un million de piastres ($1,000,000) durant l'année ; ce qui prouve que le courant a changé, en ce qui concerne les dépôts dans les banques d'épargnes, que le tirage sur elles a cessé, et du moins, le dépôt est passé au plus. Quant à ce qui concerne les autres dépôts en banque d'épargnes, tels qu'ils appert par les dépôts faits dans les diverses banques chartées, dans les banques de ville et de district, et dans "la Caisse d'Economie," ils s'élevaient, aux diverses dates mentionnées, aux chiffres suivants :

| | 30 juin 1878. | 30 juin 1888. | 30 juin 1891. | 30 juin 1892. | 1er décembre 1892. |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ cts. | $ cts. | $ cts. | $ cts. | $ cts. |
| Caisses d'épargnes postales.... | 2,754,484 03 | 20,689,032 62 | 21,738,648 09 | 22,298,401 65 | 22,891,074 45 |
| Caisses d'épargnes fédérales... | 5,742,529 32 | 20,682,025 61 | 17,661,378 07 | 17,231,145 98 | 17,081,682 47 |
| Banques chartées :— | | | | | |
| Dépôts par le public payables à demande.............. | 35,090,384 00 | 50,331,413 00 | 59,383,409 00 | 65,611,678 00 | 68,694,266 00 |
| Après avis ou date fixe........ | 29,979,041 00 | 62,529,285 00 | 83,249,806 00 | 95,331,100 00 | 101,526,186 00 |
| Caisse d'épargne de la cité et du district et La Caisse d'économie.................. | 5,631,172 00 | 10,475,292 00 | 10,982,231 00 | 12,236,099 00 | 31 janvier 1893. 12,904,195 55 |
| Totaux............. | 79,197,510 35 | 164,707,048 23 | 193,015,472 16 | 212,708,424 63 | 222,997,404 47 |
| Augmentation.............. | ............... | 85,509,537 35 | 28,308,324 93 | 19,682,952 47 | 10,288,979 84 (pour 6 mois). |

Ces chiffres démontrent que l'augmentation normale de l'épargne, en général, au Canada, telle que désignée et délimitée dans les dépôts des différentes banques se maintient.

LE COMMERCE DE 1891-92.

Pour un moment, je vais attaquer la question du commerce du pays durant l'année dernière. Je ne veux pas m'occuper du commerce intérieur ou do-

mestique du pays, parce que, d'abord, à raison du tempsque cela prendrait, et, en second lieu, parceque, je regrette de le dire, à raison des données statistiques déplorablement détectueuses que nous avons au sujet de notre commerce interne. Cela se rencontre dans tous les pays. Cela se rencontre aujourd'hui dans notre pays, probablement plus que cela se rencontrera, à l'avenir ; car, jespère franchement, et j'espère que le fait arrivera que le nouveau ministre du Commerce va se livrer particulièrement à la tache de découvrir quelque moyen de recueillir des informations statistiques, au moyen desquelles le pays pourra être édifié sur cette branche, l'une des branches les plus importantes de la vie nationale, son commerce et sa production domestiques. Toutefois, à en juger par des signes flottant à la surface, le commerce intérieur du pays, l'année dernière, a pris de l'avant sur celui de l'année précédente, et il s'est tenu à peu près au percentage de l'augmentation. Prenant nos rapports de chemins de fer, qui sont un indicateur raisonnable, et nos rapports du commerce et de la navigation, qui sont également un indicateur raisonnable, les deux démontrent qu'il y a eu une augmentation considérable, en 1891-92, sur l'année précédente. Au nombre de milles de chemin de fer en opération 578 milles ont été ajoutés cette année ; le nombre de leurs passagers a augmenté de 364,697, le nombre de tonnes transportées, de 661,061, et dans les revenus du fret l'augmentation a été de $3,539,751. Cela démontre que la quantité du fret a augmenté dans des proportions importantes, et que, partant, il a dû y avoir progrès dans le commerce. Quant au fret courant, nous constatons une faible augmentation, mais en même temps, un percentage satisfaisant. Mais c'est lorsque nous en venons au commerce du pays avec l'étranger que nos données statistiques accusent un progrès et un développement fermes, et c'est là que nous trouvons la plus grande augmentation, comme l'indiquent les chiffres que je vais soumettre à l'attention de la chambre. Eu égard aux controverses qui ont été soulevées à ce sujet, j'ai cru qu'il était opportun de présenter le tableau suivant, comprenant 1878, 1891 et 1892 :—

COMMERCE AVEC L'ÉTRANGER.

| — | 1878. | 1891. | 1892. | Percentage de 1891 sur 1878. | Percentage de 1892 sur 1891. |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | | |
| Exportations | 79,323,667 | 98,417,296 | 113,963,375 | 24 | 15½ |
| Total des importations | 93,089,787 | 119,967,638 | 127,406,068 | 28¼ | 6½ |
| Total du commerce | 172,405,454 | 218,384,934 | 241,369,443 | 26½ | 11 |
| Commerce avec l'Angleterre | 83,372,719 | 91,328,384 | 106,254,984 | 9½ | 16 |
| do Etats-Unis | 73,876,437 | 94,824,352 | 92,125,599 | 28 | déc. 2¾ |
| do France | 1,754,394 | 2,565,877 | 2,770,173 | 46 | 8¼ |
| do Allemagne | 521,580 | 4,336,232 | 6,526,228 | 731 | 50½ |
| do Hollande | 266,764 | 404,532 | 846,167 | 51½ | 109 |
| do Indes Occidentales | 4,397,996 | 6,360,926 | 7,638,846 | 44½ | 20 |
| do Chine et Japon | 486,244 | 2,202,102 | 3,300,108 | 352½ | 49½ |
| do autres pays | 1,366,532 | 3,685,842 | 5,168,657 | 169½ | 40 |

On pourra constater que si, en 1892, le commerce avec les Etats-Unis accuse une diminution d'environ $2,000,000, cette perte a été plus que compensée—une compensation de sept fois plus grande—par une augmentation de $15,000,000 dans notre commerce avec l'Angleterre. On dit quelquefois, que notre commerce avec l'étranger n'est pas satisfaisant. Il est vrai que nous faisons la masse de nos affaires avec l'Angleterre et les Etats-Unis, mais en comparant les chiffres ci-dessus, on peut voir que nous augmentons graduellement et rapidement le chiffre de nos affaires avec les autres pays.

L'état que je vous ai présenté est de nature, je crois, à satisfaire la chambre, et de nature à satisfaire le pays, par le fait qu'il accuse le développement graduel, et jusqu'à un certain point, quoique le résultat total soit relativement faible, un développement rapide de notre commerce avec les autres grands pays du monde. Vous feuilleterez en vain les annales de notre commerce pour trouver des résultats comparables à ceux de l'année dernière. Ces résultats établissent qu'il y a eu une augmentation de commerce avec l'Angleterre, en 1892, comparée à 1891, de $15,000,000; avec la France, d'un cinquième d'un million ; avec l'Allemagne, de deux millions et un cinquième de million ; avec la Hollande, d'un demi-million ; avec les Indes Occidentales, de un million et un tiers ; avec la Chine et le Japon, de un million et un dixième, et, avec d'autres pays, de un million et demi, à part une légère augmentation avec l'Italie et Terreneuve, pendant que la seule diminution que nous ayions

eue, s'est tro[illegible] deux millions et sept dixièmes, dans notre com[illegible]e avec les Etats-Unis.

En conséquence, je répète que les conditions de notre commerce avec les pays étrangers, en 1891-92, sont en notre faveur, et je crois que ce fait sera accueilli par la chambre et le pays comme une réponse à l'assertion mensongère souvent faite, que le commerce de notre pays est restreint et rétrograde. J'arrive maintenant aux produits indigènes, dont l'exportation l'année dernière, comparativement à 1891, donne les résultats suivants :—

EXPORTATIONS DE PRODUITS INDIGÈNES.

| — | 1892. | 1891. |
|---|---|---|
| Produits des mines...... | $5,906,471 | $5,784,143 |
| do pêcheries.... | 9,675,398 | 9,715,401 |
| do forêts....... | 22,281,744 | 24,282,015 |
| Produits de la ferme .... | 50,708,134 | 39,634,599 |
| Articles manufacturés. . . | 7,040,988 | 6,296,249 |
| Divers................... | 71,518 | 45,337 |
| Total .... . ....... | 95,684,253 | 85,757,744 |

Augmentation........................ $9,926,509
do pour 100............. 11¼

C'est une augmentation considérable dans une seule année. L'augmentation dans les produits agricoles seuls prouve l'assertion que nous faisons, savoir : que les cultivateurs du pays produisent davantage tous les ans et qu'ils trouvent des marchés plus vastes et plus profitables, et sous ce rapport une comparaison entre notre pays et les autres pays de l'univers serait à notre avantage. Nous ne pouvons pas espérer plus que cela. Dans ce siècle, un lien commercial puissant nous unit aux peuples des autres pays, nous sommes tous guidés par les besoins communs de l'univers, et tenus en communication intime et constante au moyen du télégraphe et du transit rapide, de sorte que les besoins et la production de tout l'univers sont connus immédiatement, et cette connaissance fait fixer les prix des articles importants de la consommation. Tenant compte de ce fait, l'augmentation de $21,000,000 dans les produits agricoles seulement, dans le cours de l'année dernière, est un progrès très satisfaisant dans notre commerce.

Je parlerai maintenant du changement de la direction du commerce, et il y a un point relatif au tarif et à nos cultivateurs sur lequel je désire attirer l'attention de la chambre et du pays. Tout le monde sait qu'il y a deux ou trois ans environ, les droits sur les produits de la ferme, le lard fumé, jambon, palerons de bœuf, mouton, lard et saindoux ont été motifiés. A cette époque, il devint incontestable que de grandes quantités de ces articles nous arrivaient des Etats-Unis et déplaçaient les produits des cultivateurs dans notre pays, et à leur demande, le gouvernement vint à l'aide de ces cultivateurs, et il augmenta les droits sur ces articles. Qu'arriva-t-il? Tandis que, en 1890, 33,000,000 de livres de lard fumé, bœuf, mouton, lard et saindoux étaient importées des Etats-Unis et distribuées sur ce marché, l'importation tomba, en 1891, à 17,000,000 de livres et, en 1892, à 13,000,000 ; et tandis que en 1890, la valeur de l'importation était de $1,734,000, en 1891 elle ne fut que de $973,000, et en 1892, de $723,000. L'état qui suit fait voir les détails.

IMPORTATIONS des Etats-Unis au Canada des articles suivants, pour les années expirées le 30 juin, 1890, 1891 et 1892 :—

| —— | 1890. | 1891. | 1892. | Diminution depuis 1890. |
|---|---|---|---|---|
| | Lbs. | Lbs. | Lbs. | Lbs. |
| Lard fumé, jambon et palerons.. ........... | 4,344,200 | 2,564,044 | 1,008,068 | 3,336,132 |
| Bœuf... ...... .............. | 6,427,993 | 2,698,305 | 2,235,987 | 4,192,006 |
| Mouton.................................. | 246,363 | 6,322 | 11,560 | 234,803 |
| Lard .... ............................ | 17,161,592 | 11,085,111 | 9,492,965 | 7,668,627 |
| Saindoux ................................ | 4,882,831 | 988,999 | 691,246 | 4,191,585 |
| Total. ........ .. .. ................ .. | 33,062,979 | 17,342,781 | 13,439,826 | 19,623,153 |
| Valeur ...... ..... ........ ........ ... | $1,729,403 | $968,568 | $723,081 | $1,006,322 |

C'est-à-dire, la diminution depuis 1890, par l'exclusion des produits venant des Etats-Unis, a donné à nos cultivateurs dans notre pays, un marché représentant une valeur de plus d'un million de piastres, de sorte que nous devons tenir compte de ceci : que non seulement, nos cultivateurs ont augmenté leurs exportations du chiffre que j'ai indiqué, mais, à raison de l'exclusion des produits américains, ils ont trouvé à vendre sur notre marché, pour approvisionner le pays, pour une valeur

de plus de $1,000,000, de sorte qu'ils ont obtenu dans le pays un marché plus profitable, et en même temps un autre marché à l'étranger.

M. McNEILL : Cela démontre l'avantage de la protection.

M. FOSTER : Relativement au changement de la direction du commerce, permettez-moi, pour établir une comparaison, de vous citer les chiffres de 1891-92, au sujet de certains produits du Canada exportés en Angleterre. La valeur des exportations de bêtes à cornes a diminué de près de $1,000,000 à raison de certaines circonstances bien connues. Laissant cela de côté, nous avons certains produits dont l'exportation nous a donné satisfaction. Le fromage canadien, les pommes, et le lard fumé se sont bien vendus sur le marché anglais. Le beurre canadien avait lui aussi acquis une réputation, mais pas très enviable, mais grâce aux efforts du commissaire de l'industrie laitière et aux améliorations faites dans les établissements de laiterie, créés par le gouvernement pour encourager la production d'une meilleure qualité, la qualité du beurre canadien a été améliorée ; on a mis sur le marché du beurre de qualité uniforme, marqué comme beurre canadien, se recommandant par lui-même, et en comparant 1891 et 1892, nous voyons que dans le cours de 1891, nous avons exporté en Angleterre du beurre canadien pour une valeur de $440,060 seulement, tandis que l'année dernière, la valeur de l'exportation a été de $877,455. L'état suivant parle par lui-même :

ÉTAT de la valeur des articles suivants produits au Canada, exportés en Grande-Bretagne durant les années 1891 et 1892, avec le percentage de l'augmentation et de la diminution sur chaque article.

| — | 1891. Valeur. | 1892. Valeur. | Pour cent de diminution. | Pour cent d'augmentation. |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | | |
| Bêtes à cornes | 8,425,396 | 7,481,613 | 11 | .... |
| Beurre | 440,060 | 877,455 | .... | 99 |
| Fromage | 9,481,373 | 11,593,690 | .... | 22 |
| Lard fumé | 589,599 | 1,089,060 | .... | 84 |
| Jambons | 36,398 | 53,939 | .... | 48 |
| Pommes, vertes ou mûres | 1,235,247 | 1,405,527 | ... | 14 |
| Pommes sèches | 7,353 | 10,692 | .... | 45 |
| Fruits, conserves de | 9,500 | 23,679 | .... | 149 |
| Orge | 75,225 | 1,233,844 | .... | 1,540 |
| Avoine | 5,954 | 1,975,485 | .... | 33,079 |
| Pois, entiers | 1,439,747 | 2,332,307 | .... | 62 |
| do fendus | 45,601 | 89,781 | .... | 96 |
| Blé | 969,134 | 5,726,505 | .... | 490 |
| Farine de blé | 851,912 | 1,110,368 | .... | 30 |
| Œufs | 83,589 | 592,218 | .... | 608 |
| Chevaux | 156,254 | 214,785 | .... | 37 |

Et si vous examinez les tableaux du commerce, vous verrez que le prix des œufs—cet article dont on a tant parlé—exportés sur le marché anglais est d'un centin et une fraction par douzaine de plusque le prix des œufs exportés sur le marché américain. Il est bon que ces chiffres soient notés et mis sous les yeux du public afin qu'il puisse voir jusqu'à quel point le marché anglais peut être développé et devenir avantageux pour les produits de notre pays ; et je désire fournir l'état suivant qui fait voir l'augmentation qu'il y a eue dans l'exportation de trois des produits du Canada qui se sont fait une réputation par eux-mêmes et qui ont été consécutivement et habilement lancés sur le marché anglais—le fromage, le bétail et les pommes.

Mais sans spécifier les articles particuliers, examinons les chiffres en bloc :

ÉTAT comparatif des produits du Canada exportés en 1868, 1878 et 1892.

| — | 1868. | 1878. | 1892. | Pour cent d'augmentation en 1892, sur 1868. | Pour cent d'augmentation en 1892, sur 1878. |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | | |
| Produits des mines | 1,446,857 | 2,816,347 | 5,906,471 | 308 | 109 |
| do pêcheries | 3,357,510 | 6,853,975 | 9,675,398 | 188 | 40 |
| do forêts | 18,262,170 | 19,511,575 | 22,281,744 | 22 | 14 |
| Animaux et leurs produits | 6,893,167 | 14,019,857 | 28,594,850 | 314 | 103 |
| Produits agricoles | 12,871,055 | 18,008,754 | 22,113,284 | 72 | 23 |
| Articles manufacturés | 1,572,546 | 4,127,755 | 7,040,988 | 347 | 70 |
| Fromage | † 620,543 | 3,997,521 | 11,652,412 | 1,779 | 189 |
| Bestiaux | 1,099,940 | 1,152,334 | 7,748,949 | 605 | 572 |
| Pommes | † 87,333 | * 149,333 | 1,444,883 | 1,560 | 867 |

† D'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse seulement.
* Fruits verts

Cela confirme l'opinion que j'ai émise au sujet du progrès graduel et constant du pays dans son com-

merce extérieur, et particulièrement dans ses exportations.

### AGITATION CONCERNANT LE TARIF.

En voilà assez au sujet du commerce du pays. Je n'ai peut-être pas réussi à exciter l'intérêt des honorables députés de la gauche ou du moins de quelques-uns d'entre eux par mes observations et mes chiffres ; mais j'arrive maintenant au tarif, et, à ce mot seul, je remarque que l'attention de mes honorables amis s'éveille. Je désire faire quelques observations au sujet du tarif et de la politique fiscale. Il n'y a pas un homme clairvoyant qui songerait à nier pour un instant, qu'il existe plus ou moins d'agitation dans le pays relativement au tarif et aux conditions commerciales. L'un verra les choses sous un certain point de vue, et l'autre à un point de vue différent. Nous pouvons ne pas tous avoir des opinions d'hommes d'Etat ; mais quelles que soient ces opinions, il est indéniable et nous l'admettons, qu'il y a une agitation sur cette question, et que l'attention du public se porte sur la discussion des questions commerciales et fiscales et de la question de déterminer la politique qui doit guider le public aujourd'hui et à l'avenir.

Plusieurs circonstances ont contribué à rendre cette agitation concernant notre tarif plus forte qu'elle n'a jamais été depuis plusieurs années. La chambre me permettra-t-elle d'en indiquer quelques-unes ? En premier lieu il y a une divergence d'opinion sur la question de principe qui a existé depuis que nous formons une nation, laquelle a été réglée en 1878, entre ceux qui croient qu'une politique de libre-échange absolu est la politique qui convient à notre pays ; que le revenu se maintienne par lui-même, ou maintenez le revenu comme vous pourrez ; ceux qui croyaient qu'un tarif pour les fins de revenu avec une protection partielle était ce qu'il fallait au pays, mettant le revenu en première ligne de compte, et le répartissant de manière à protéger occasionnellement les industries, et enfin ceux qui croyaient que pour le Canada, dans les conditions qui existaient alors et qui ont existé depuis, il fallait d'abord accorder une protection suffisante et raisonnable aux industries naissantes du pays, et laisser le revenu se suffire à lui-même sous ce rapport. Ce sont là les trois grandes opinions qui existaient.

Il ne faut pas supposer, que, parce qu'une opinion a triomphé en 1878 et que toute l'attention s'est portée sur le tarif, les mêmes idées existent aujourd'hui. Des changements sont survenus. Des hommes qui avaient foi dans le libre-échange, en sont arrivés à croire à la protection. D'autres qui croyaient à la protection en sont peut-être venus à avoir foi dans le libre-échange, ou dans un tarif de revenu avec une protection partielle, ou quelque chose de ce genre. Mais les divergences d'opinion qui existaient alors, existent aujourd'hui, et elles contribuent à l'agitation et à la discussion de la question aujourd'hui avec une vigueur probablement plus grande qu'autrefois, à raison de certaines circonstances que j'indiquerai plus tard.

Ensuite, il y a une agitation qui est provoquée par le mécontentement occasionné par des changements dans le tarif concernant une protection partielle ou absolue qui naissent de diverses circonstances, par exemple, la différence dans la valeur qui a existé depuis 1878 jusqu'à ce jour. Soit que des droits spécifiques seuls ou des droits spécifiques et *ad valorem* soient imposés sur ces articles, la différence en valeur pendant plusieurs années change la somme et la nature de la protection. Le mécontentement a de plus été provoqué par le fait que le coût de la matière première dans certains cas a été diminué, et dans ces cas la protection qui était raisonnable quand la matière première coûtait cher ne l'était plus quand elle est devenue à meilleur marché. De toutes ces raisons et d'autres, pourrait surgir la discussion, ou la divergence d'opinion et peut-être le mécontentement, même parmi les personnes qui ont foi dans une politique de protection, mais qui n'aiment point les changements dans la proportion de protection partielle ou absolue résultant des causes que j'ai énumérées.

### BILL M'KINLEY.

De plus, je suis porté à croire que le tarif-McKinley a contribué pour sa part à soulever cette agitation dans le pays. Nécessairement il a eu ce résultat. Avant l'adoption de ce tarif, les honorables chefs de la gauche ont prédit qu'il aurait cet effet ; après son adoption, ils ont déclaré qu'il l'avait eu, et je ne veux pas contredire leurs déclarations à cet égard. Car le tarif-McKinley, que son auteur en ait eu l'intention ou non, a eu ce résultat : il a élevé des barrières contre certains produits canadiens, savoir, les produits des cultivateurs et sous ce rapport il a nui au commerce et il a rendu nécessaire un changement dans la direction du commerce, et chaque changement occasionne nécessairement du mécontentement et des pertes. Il peut se faire qu'après ce changement de direction, le peuple deviendra plus prospère, que les marchés seront plus profitables, mais il n'en est pas moins vrai que chaque changement de direction dans le commerce provoque le mécontentement et fait subir des pertes aux particuliers.

### DERNIÈRES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS.

Ainsi, je crois que la discussion de cette question a été excité par l'adoption du tarif-McKinley.

Elle a été certainement excitée par les résultats des élections qui ont eu lieu il n'y a pas longtemps aux Etats-Unis, et auxquelles les chefs du parti opposé ont sans aucune bonne raison, donné la signification d'une victoire pour le libre-échange, pur et simple; et on m'a dit dans tout le pays que, à raison de ce changement, une politique de libre-échange devait être inaugurée et que de grands bénéfices en résulteraient sous certains rapports, et que de grands changements devraient être opérés dans notre pays. Tout cela a porté le peuple à penser, tout cela a engagé le peuple à s'agiter et à demander, et tout cela a ajouté considérablement aux discussions qui se font aujourd'hui dans le pays sur cette question.

Pour ma part, je diffère d'opinion avec les honorables députés de la gauche, ou de la droite, qui croient que les ailes du libre-échange ont été ouvertes pour toujours sur les Etats-Unis d'Amérique par l'élection de M. Cleveland. Je ne peux pas m'en convaincre par l'histoire antérieure du parti, ni par la récente expression des doctrines du parti sur les mesures fiscales, le bill-Mills. Je ne peux pas m'en convaincre par les paroles prononcées par M. Cleveland quand il a accepté la candidature; je ne peux pas m'en convaincre par les idées, les sentiments et les aspirations du peuple américain aujourd'hui. Je crois que l'homme qui prend part au mouvement et qui contribue à soulever le mécontentement contre l'état de choses qui règne aujourd'hui dans le pays, en disant qu'aujourd'hui cette deuxième fille de l'Angleterre a adopté le libre-échange et que celle qui suivra sera la troisième fille de l'Angleterre, le Canada—je ne peux pas croire, au point de vue politique, que ces hommes font ce qu'il y a de plus avantageux pour notre pays et son peuple. Cependant il est vrai que ce fait a servi d'appui à la discussion concernant la politique fiscale et commerciale.

BAS PRIX DES CÉRÉALES.

Puis, il y a une autre chose dont il faut tenir compte dans le moment actuel, c'est le bas prix sans précédent des céréales sur les marché de l'univers; et au-dessus de tout cela nous voyons l'effort que fait le démagogue, l'homme sans scrupule, pour induire le peuple à croire que sous une forme occulte tout cela est dû au misérable gouvernement et à la misérable politique qui existent actuellement dans e pays. Or, M. l'Orateur, pas un homme sensé, en présence d'hommes sensés osera émettre cette prétention. Chacun de nous, dans ses moments de calme, peut être d'opinion et avoir la conviction, que, si les prix des céréales sont bas dans le pays, ils le sont pour certaines causes anormales et qu'ils ne le sont que temporairement, mais quelle que puisse en être la cause, il n'en est pas moins vrai que ces bas prix donnent de la force et de l'actualité à la discussion, et que l'on s'en sert pour répandre le mécontentement. Naturellement, une opposition est toujours libre de profiter de toutes ces choses. On dit que tout parti profitera de toutes les circonstances qui surgiront, et à mesure qu'elles se présenteront, il parlera contre ses adversaires et en faveur de lui-même. Et dernièrement, plus que tout cela, on a vu s'organiser une propagande active et vigoureuse dans ce pays et dans le pays voisin, dont le but et l'intention, non je ne dirai pas cela—dont le résultat, que ce soit un but ou non, est de rendre sans raison le peuple mécontent et inquiet. Dans notre pays tout le monde admet les difficultés géographiques, reconnaît son immense étendue, sa population éparse, ses différentes races et dénominations religieuses, ses différentes sections avec les ressources diverses dont la nature les a comblées. Mais j'espère que tout homme admet en même temps—s'il ne l'admet pas il le devrait—que ce pays, s'il doit subsister comme pays, s'il doit devenir un grand pays, et avoir un caractère de permanence et de stabilité, doit apprendre dès maintenant, et ne pas l'oublier, que vous ne pouvez pas faire appel aux préjugés, ni à la pauvreté, ni aux besoins d'une section comparativement à une autre; que vous ne pouvez pas flatter les préjugés d'une section au détriment de tout le pays.

RÉPARTITION ÉGALE DES TAXES.

Je viens aujourd'hui déclarer ici que je juge mal le peuple canadien, que je ne comprends pas le caractère du peuple canadien, si, homme pour homme, dans tout le pays, quand on parle avec raison et justice, il ne convient pas que nous devons vivre unis dans ce pays; nous ne demandons pas qu'une classe soit exemptée des taxes, pendant que d'autres paient des impôts considérables, nous ne demandons pas qu'une section du pays soit libérée des charges pendant que celles-ci pèsent lourdement sur d'autres; mais cette classe ou cette section, suivant le cas, doit, en proportion de sa force, fournir sa part juste et égale des charges qui sont nécessaires pour administrer les affaires du pays, et pour lui donner de la stabilité. Je crois qu'il est malheureux que, dans le but d'arriver au pouvoir et pour nuire à des adversaires, on profite du présent état de choses pour préconiser une doctrine qui, si elle était adoptée, signifie l'effondrement, et qui est opposée à la seule politique qui peut nous donner une stabilité véritable et une prospérité réelle. Je désire faire observer en passant que ces hommes, qui prêchent cette doctrine, se présentent devant le peuple avec certains faits, qu'ils se présentent avec des conclusions résultant de ces faits, tirées par eux

ou non, mais qu'ils imposent à ceux qui les écoutent ; et je crois qu'il y a des gens qui sortent des assemblées convoquées par les honorables chefs de la gauche avec la ferme conviction qu'il y a un moyen quelconque de subvenir à toutes les dépenses du pays, sans payer une piastre de taxe, et par lequel nous pouvons avoir le libre-échange absolu. Or, si les honorables chefs de la gauche peuvent trouver ou signaler un moyen ou une méthode par laquelle on peut arriver à cette fin, c'est très bien, mais, dans le cas contraire, la doctrine qui doit être prêchée dans chaque maison d'école, dans chaque assemblée publique, c'est qu'il n'y a pas d'autre moyen de développer un pays en exécutant des travaux publics, de subvenir aux dépenses des différents services publics, d'accorder les améliorations dont le peuple a besoin pour se tenir à la hauteur du progrès des autres pays, que d'imposer des taxes ; et que si le peuple ne veut pas s'imposer des sacrifices raisonnables il ne peut pas espérer de développer et d'améliorer le pays. Je crois que le peuple canadien est assez intelligent et assez courageux pour accepter cette doctrine et travailler en conséquence.

POSITION DU GOUVERNEMENT.

Ayant fait toutes ces observations, je crois avoir dit ce qui produit l'inquiétude, le mécontentement, et l'agitation au sujet de la question du tarif, et je me suis efforcé de le dire clairement. Nous ne prétendons pas que la politique que nous avons adoptée en 1878, dans le degré de protection accordée au pays à cette époque, doit rester invariable et ne doit jamais être changée ; mais, à raison des causes que j'ai mentionnées il existe un sentiment de malaise, et ce sentiment est éprouvé par cette chambre, et en tenant compte de ce sentiment, le gouvernement agira avec franchise, honnêteté et équité.

Ainsi le gouvernement, tout en désirant donner une juste valeur à chacune de ces causes, à chacune de ces plaintes, tout en reconnaissant leur force respective, bien qu'il ne soit pas prêt à se laisser intimider, ou forcer la main pour faire quelque chose qu'il ne croit pas juste ; le gouvernement, dis-je, prend une attitude aujourd'hui et veut que cela soit connu dans tout le pays. Ce que l'on propose sera fait après la plus sérieuse considération et pour une période raisonnable qui, comme question de politique fiscale, sera avantageuse au pays en général. Le gouvernement veut agir dans le sens qui convient le mieux à toutes les classes réunies, tout en accordant une juste attention à l'importance, à la position de chaque classe, et variant les impôts en conséquence. Il veut adopter une politique et en appliquer les principes en tenant compte, tant de la condition interne du Canada que de sa position parmi les autres pays de l'univers, dans les conditions actuelles du commerce et des tarifs. Ce sont là des principes, et quel est leur but ? On pourra demander, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire ; car ce sont là des généralités. J'admets que ce sont des généralités. Ça été une discussion de généralités, ou de principes, si vous l'aimez mieux.

PAS LE LIBRE ÉCHANGE.

La première question vient de mon honorable ami. Le gouvernement adoptera-t-il le libre-échange ? A cette question je réponds : non. Je sais que je désappointe mon honorable ami en n'acceptant pas son idole, le rêve de son cœur, le phare qui éclaire son existence, qui guide ses pas égarés dans ses courses politiques à travers les comtés. Maintenant je crois que quinze années seulement séparent ce phare brillant du libre-échange, du libre-échange libre entre tous.

Le gouvernement a certaines raisons pour ne pas adopter cette politique. La première est dans les exigences du revenu. Un homme plus fort que moi, un penseur plus profond que mon honorable ami, un homme d'une intelligence supérieure l'a dit, et à un point de vue préjugé peut-être, car il se place au point de vue des honorables députés de la gauche, et il défie tout homme de démontrer comment, dans ce pays, aujourd'hui, et pour plusieurs années encore, l'on pourrait adopter et appliquer une politique de libre-échange. Il se déclare convaincu que la condition du pays en défend l'adoption, défend la taxation directe qui découlerait nécessairement de l'adoption d'une telle politique.

Les besoins du revenu empêchent l'adoption de cette politique ; en dehors des économies, il nous faut prélever $28,000,000 pour les dépenses courantes du pays. Je demanderai aux honorables députés d'étudier les détails et de démontrer à la chambre et au pays comment, dans les diverses branches du service, ils feront assez d'économie pour réduire sensiblement ce montant. De légères économies peuvent être faites, nous en faisons, mais une vérité que tout le monde connaît, c'est que les dépenses du pays exigent de très forts revenus, et ces dépenses sont d'une telle importance qu'on ne peut les éviter. Et comment pourra-t-on prélever $20,000,000 des douanes sous le régime du libre-échange avec tous les pays, ou avec tout grand pays ?

M. l'Orateur, en outre de ce point que je ne mentionne qu'en passant, il y a une autre raison pour laquelle le Canada ne peut adopter le libre-échange, dans le moment. C'est à cause du développement industriel et général des ressources de ce pays.

Grâce à une politique adoptée avant 1878, en ce qui est de la protection partielle, en 1878 pour ce qui est de la protection directe et absolue, nous avons développé dans ce pays des industries diverses et importantes. Personne ne nie cela. Un capital placé de $353,000,000, donnant de l'emploi à 368,000 hommes avec des gages annuels de $100,-000,000 et le développement de la richesse du pays dans une moyenne de $90,000,000 par année ; voilà des faits démontrés par les chiffres du recensement, en établissant une comparaison entre 1891 et 1881. Ce développement des industries se produit depuis des années, et il est arrivé à un certain point où il ne faut pas le sacrifier ; il n'est pas arrivé à ce point où, sans aide, il puisse soutenir la concurrence de pays comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis avec leurs richesses amassées depuis des siècles, avec leurs talents, leurs énormes marchés, avec leur production considérable qui trouve un marché dans le monde. Il faut tenir compte de ces choses. Ces industries n'ont-elles pas progressé depuis 1878? Les chiffres que j'ai donnés le prouvent. Ces industries ont retenu notre population dans le pays——

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. FOSTER : Je suis heureux de voir que les honorables députés de la gauche nourrissent cette idée. Ces industries ont retenu dans le pays des gens qui autrement eussent émigré. Elles retiennent aujourd'hui dans le pays un nombre croissant d'ouvriers et sous le rapport des gages et sous le rapport de la protection, il en résulte un bien pour tout le pays. Nous savons, par l'observation, que nos industries se sont rapidement développées depuis 1878. Inutile de développer davantage cette idée. Que chaque honorable député consulte sa propre expérience et établisse le contraste entre 1878 et aujourd'hui, et qu'il voit la variété d'articles que nous fabriquons aujourd'hui et que nous ne fabriquions pas alors, que la production de nos fabriques est aujourd'hui beaucoup plus considérable ; qu'il consulte sa propre expérience, et il pourra voir qu'en dépit de certaines faillites, de certains changements et de vicissitudes, en somme les industries manufacturières du pays ont fait beaucoup de progrès, ce qui a contribué beaucoup à développer les ressources du pays. Les honorables députés veulent-ils connaître l'histoire de l'importation de la matière première ? Elle se trouve dans les chiffres suivants :

Importations de matière première, 1869, 1879 et 1892.

| — | | 1869. | 1879. | *1892. | Percentage d'augmentation sur 1869. | Percentage d'augmentation sur 1879. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Laine | Lbs. | 2,061,576 | 4,976,758 | 10,224,086 | 395 | 105 |
| Coton | " | 1,245,208 | 9,720,708 | 46,322,525 | 3,620 | 376 |
| Peaux | $ | 891,488 | 1,202,890 | 1,837,102 | 106 | 53 |
| Gutta percha | " | 90,536 | 133,214 | 730,657 | 707 | 448 |
| Chanvre | " | ........... | 199,179 | 877,989 | ........ | 340 |
| Sucre brut | Lbs. | *21,656,918 | †22,925,779 | †343,121,731 | 1,484 | 1,395 |
| Bois de construction | $ | 203,276 | 531,278 | 1,094,635 | 438 | 106 |
| Soie | " | ........... | 35,556 | 260,299 | ........ | 632 |

*Sucre au-dessous du n° 9 jus de canne melado.
†Sucre au-dessous du n° 14 et melado.

Si les honorables députés veulent de plus amples renseignements qu'ils consultent les rapports du recensement relativement aux industries en 1881 et 1891, et ils apprendront que le nombre d'établissements a augmenté de 49,000 qu'il était, à 75,000, une augmentation de 51 pour 100 ; le capital placé, de $165,000,000, à $353,000,-000, augmentation de 114 pour 100 le nombre d'employés, de 254,000 à 367,000, augmentation de 44½ pour 100 ; gages payés, de $59,000,000, en 1881, à $99,000,000 en 1891, augmentation de 67 pour 100; matière première, de $179,000,000 en 1881, à $255,000,000 en 1891, augmentation de 42 pour 100 ; valeur des produits, de $309,000,000 en 1881, à $475,000,000 en 1891, augmentation de 53 pour 100 ; une valeur supplémentaire d'après le statisticien de $33,000,000 par année, en 1881, et de $89,000,000 en 1891, ajouté à la richesse du pays.

Voici les chiffres :—

INDUSTRIES CANADIENNES D'APRÈS LES TABLEAUX DU RECENSEMENT.

| — | | 1881. | 1891. | Variation. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Augm. | Pour 100. |
| Nombre d'établissements | | 49,923 | 75,768 | 25,845 | 51·8 |
| Capital placé | $ | 165,302,623 | 353,836,817 | 188,534,194 | 114· |
| Nombre d'employés | | 254,935 | 367,865 | 112,930 | 44·43 |
| Gages payés | $ | 59,429,002 | 99,762,441 | 40,333,439 | 67·86 |
| Coût de la matière première | " | 179,918,593 | 255,983,219 | 76,064,626 | 42·3 |
| Valeur des produits | " | 309,676,068 | 475,455,705 | 165,769,637 | 53·5 |

Accroissement de richesse, 1871-1881 ........................ $33,000,000 par année.
do 1881-1891........................ 89,000,000 do

C'est une nouvelle preuve que les industries ont pris racine, se sont développées et en même temps ont accru la force, la richesse et l'importance du pays même. Et, M. l'Orateur, s'il faut à l'honorable député de nouvelles preuves, qu'il fasse une comparaison entre la production nationale en 1892, et en 1878, et aussi la grande différence dans la consommation—consommation qui n'est pas aussi grande que le voudrait mon honorable ami, mais considérablement augmentée. Et cet excédent de consommation a bénéficié aux fabricants canadiens, je veux dire ce qui concerne la proportion. Que l'honorable député tienne compte de l'augmentation de l'exportation des articles manufacturés, augmentation de 70 pour 100 sur 1878 et de 347 pour 100 sur 1868, et qu'il tienne compte aussi de la diminution de l'importation des articles manufacturés. Qu'il considère toutes ces choses et il aura une idée claire du degré de développement qu'ont atteint les industries canadiennes. Non seulement les industries se sont développées, mais n'oublions pas les avantages qui en découlent. Chaque tonne de minerai, chaque moulin, chaque branche d'industrie qui travaille la matière première importée, ou la matière première obtenue dans le pays ajoute au travail dont le pays a besoin, ajoute à la richesse du pays que doivent partager tous canadiens sobres, intelligents, et industrieux. Tout cela me porte, et portera, je crois, la chambre et le pays à la conclusion que nous ne pouvons pas adopter le libre-échange, et ouvrir ces industries nourries depuis 1878 jusqu'à présent par une protection raisonnable et, je l'espère, suffisante ; nous ne pouvons pas, dis-je, ouvrir ces industries à l'immense concurrence de vieux pays manufacturiers comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, sans détruire une grande proportion de notre développement industriel et recueillir toutes les pertes, la misère qui en résulteront. Et après tout quel bien retirerions-nous de cette politique ? Nous ne serions pas mieux, car un jour, tôt ou tard, si le Canada est destiné à devenir un grand pays, ce que je crois, il en viendra à la conclusion que nous devons de nouveau changer notre politique et développer nos industries et nos ressources. Aucun pays ne saurait grandir en ne s'occupant que d'une chose, et le Canada, avec ses ressources, commettrait la plus grande folie s'il ne s'occupait que des intérêts agricoles et des produits naturels, pour ainsi dire, et ne s'efforçait pas de devenir un pays manufacturier, fornissant du travail à ses habitants et développant ses propres ressources. L'attitude du gouvernement sur ce sujet est claire. Mon honorable ami rendra-t-il sa position aussi claire ?

J'ai lu ses discours prononcés à Hamilton et à Toronto et, franchement, je ne sais pas quelle est son attitude aujourd'hui, et il y a des centaines de milliers de personnes dans ce pays qui ne comprennent pas la politique fiscale de mon honorable ami. Un jour il est libre-échangiste, et à bas les taxes. Un autre jour il dira : il faut aller doucement ; le libre-échange est une chose de l'avenir, nous y arriverons graduellement. Puis une autre fois il est en faveur de la réciprocité absolue avec les Etats-Unis et un tarif différentiel contre le reste de l'univers ; la véritable antithèse du libre-échange. Que devons-nous conclure de toutes ces déclarations ? L'honorable député a eu un moment de plaisir l'autre jour à propos des discours des ministres ; quand la chambre sera dans un moment de loisir, je me propose de prendre quelques-uns des discours de mon honorable ami et de les disséquer. Mais, M. l'Orateur, ce que je l'invite à faire aujourd'hui, comme je le lui ai demandé il y a deux ans, c'est de sortir du vague et nous dire franchement quelle est sa politique.

PAS LA RÉCIPROCITÉ ABSOLUE.

M. l'Orateur, le gouvernement a une attitude également droite et franche à prendre sur la question de la réciprocité absolue ; mais je n'occuperai pas le temps de la chambre pour discuter

cela. Pourquoi ? Parce que le pays a discuté cette question sur laquelle il a rendu son verdict, les yeux à moitié ouverts, lors des élections générales, et avec parfaite connaissance de cause, aux élections partielles. La réciprocité absolue est une réciprocité qui, comportant un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne, révolte le sentiment de loyauté du peuple. Cette politique comportant le libre-échange avec les Etats-Unis, pour les articles manufacturés aussi bien que pour les produits du sol porte un coup aux classes industrielles de ce pays et est par conséquent répudiées par ces classes. C'est une politique qui porte un coup à l'autonomie et la législation fiscale du Canada ; et peu m'importe que mon honorable ami y mêle ou non de l'indépendance. Avec ou sans indépendance, l'adoption et l'application de cette politique veut dire extinction de la vie séparée, individuelle du Canada, la destruction de nos aspirations à l'autonomie. Je dirai plus. Le peuple a condamné cette politique, il l'a rejeté et il rejetera de même tout homme public qui se présentera devant lui avec cette politique. Jamais en Canada cette espèce de politique, pure et simple, quand on l'a étudiée à fond, ne recevra l'appui d'une majorité du peuple canadien ; mais, M. l'Orateur, s'il existe une réciprocité honorable, offrant des avantages mutuels, qui ne coûte pas trop cher aux industries de ce pays, s'il existe une réciprocité de ce genre, le gouvernement s'engage à l'accepter, à faire tout son possible pour l'obtenir.

M. l'Orateur, le gouvernement ne veut pas d'une réciprocité qui n'est pas honorable, qui n'offre aucun avantage mutuel et juste et qui tend à ruiner le nom et l'indépendance du pays.

### À propos de commerce préférentiel.

M. l'Orateur, il y a une autre idée de prônée, c'est l'idée favorite de mon honorable ami de Bruce-nord (M. McNeill)—le commerce entre l'Angleterre et ses colonies—et l'idée favorite de plusieurs autres députés ; une idée qui, bien que les honorables députés de la gauche veuillent en rire, par sa valeur intrinsèque et la popularité qu'elle acquiert chez les penseurs, ne doit pas être ridiculisée. Bien que ça ne soit pas une possibilité dans le moment, bien que son acceptation soit très éloignée encore, c'est une idée qui repose sur quelque chose de plus noble que l'intérêt égoïste d'un pays en particulier. C'est une idée qui élève l'esprit, qui vous donne l'idée de la puissance, de la stabilité et de la force impériale, qui est un bon levain à jeter dans l'existence politique de tout pays ; une idée de continents et d'îles avec un climat, des produits et des ressources d'une variété infinie, avec de grands talents et de grandes qualités, avec les avantages d'un commerce important et une flotte commerciale qui couvre les mers. Je vous dis, M. l'Orateur, que la réalisation de cette idée serait la plus grande, la meilleure, la plus noble action politique qui n'ait jamais été faite. Je ne dirai pas que c'est une possibilité dans le moment, mais je dirai que c'est une si bonne idée qu'il convient que le Canada ou tout pays anglais se tienne prêt pour son adoption possible ; et nous ignorons à quel moment des changements dans l'opinion publique nous rapprocheront d'une réalité qui, pour plusieurs, ne semble être, aujourd'hui, qu'un rêve, une vision. Le parlement a adopté le principe d'un commerce préférentiel entre l'Angleterre et ses colonies. J'espère que d'autres colonies de l'Empire comprendront l'avantage de cette politique et l'adopteront. Je sais qu'un nombre grandissant de penseurs et d'ouvriers en Angleterre, approuvent cette idée dans son sens abstrait, et plusieurs même dans son sens concret ; et je sais aussi qu'elle doit lutter contre un préjugé d'un demi-siècle d'enseignement économique, surtout parmi les masses en Angleterre. Ainsi que je l'ai dit, ce n'est pas une possibilité présente ; il est bon cependant de nous mettre dans une position avantageuse, afin pouvoir contribuer à son adoption, si cela devient faisable. Voilà pour ce qui concerne cette question.

### Et après ?

M. l'Orateur, après tout cela, vient la question : Et après ? Il ne reste plus qu'une chose. Mon argumentation a amené les honorables députés à ce point ; et la seule chose qui reste, dans l'opinion du gouvernement, c'est celle que le gouvernement veut faire. Il propose, d'abord, de ne pas perdre de vue le vieux point de repère. On a beaucoup parlé du vieux drapeau et de la vieille politique. Je veux, comme diversion, donner un nouveau tour à la discussion. Je dirai que, à mon avis, et de l'avis du gouvernement, il est dans l'intérêt du pays que nous ne perdions pas de vue les vieux points de repère établis en 1878 et qui existent depuis.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ce qu'a fait cette politique dans son principe et dans son application, quelles qu'aient pu être ses fautes sous certains rapports, car elle était administrée par des moyens humains ; mais je dirai ceci : que c'est le chemin qui nous a conduits à la prospérité présente, et que c'est avec l'idée de ne pas perdre de vue ces points de repère que nous voulons faire un nouveau pas dans l'intérêt du pays. Mais mon honorable ami me dit : Les Etats-Unis auront le libre-échange dans quelques mois peut-être. Je ne le crois pas ; mais supposons que ce soit vrai ; il se présenterait à mon honorable ami une autre question et une autre réponse : Comment les Etats-Unis sont-ils

devenus en état d'ouvrir leurs ports et de défier la concurrence de l'univers ? Ce pays en est arrivé là non seulement par une protection toujours raisonnable, mais souvent plus que raisonnable et qui fut imposée et maintenue jusqu'au développement des immenses ressources de toutes sortes du pays, jusqu'à ce qu'elle eût assuré l'accumulation du talent, du capital et de la puissance et créé un marché de près de 70,000,000 d'âmes. Les Etats-Unis sont arrivés à ce point en suivant la politique d'une protection forte et sûre, et les circonstances ne permettent pas à mon honorable ami d'en venir à cette conclusion : " Les Etats-Unis vont avoir le libre-échange l'année prochaine ; le Canada doit également adopter cette politique." Nous avons encore à faire ; il nous faut progresser davantage, il nous faut suivre encore ce chemin qui, de 1878 jusqu'à présent, nous a conduits au degré de prospérité et de développement que nous avons atteint.

ÉTENDUE DE LA POLITIQUE NATIONALE.

Mon honorable ami a critiqué le discours fait à Toronto par le premier ministre et dans lequel il a parlé de la politique nationale comme étant plus grande que le tarif. Elle est plus étendue que le tarif ; nous avons toujours soutenu cela. Le tarif, donnant une protection raisonnable, n'était qu'une partie de la politique nationale, adoptée fermement par le gouvernement en 1878, mais qui, longtemps avant 1878, existait en tout ou en partie, dans l'esprit des chefs du parti qui la virent en pleine opération en 1879. Que devait faire pour le Canada la politique nationale ? Il devait réunir entre eux les territoires dispersés du pays. Voilà un point. Il devait ouvrir rapidement ces territoires à la colonisation : c'était un autre point. Il devait édifier les jeunes industries de ce pays pour arriver au développement de nos ressources, pour faire de ce pays, jusqu'à un certain point, un pays manufacturier, fort, donnant de l'emploi à ses habitants. C'était aussi là une des idées de la politique nationale. Et c'est cette politique nationale que le gouvernement a adoptée en 1878 et qu'il soutient aujourd'hui, bien que ces promesses se soient réalisées en partie, surtout en ce qui concerne la réunion des territoires du pays et le développement de nos moyens et facilités de transport. Nous avons cru, en 1878, qu'une protection raisonnable de nos industrie, une protection suffisante pour leur développement, était le seul moyen de faire sortir le pays de la condition où il se trouvait alors—condition que l'on ne devrait jamais oublier. Et grâce à cette politique, nous avons fait les progrès dont j'ai parlé.

PROTECTION RAISONNABLE.

Le gouvernement se propose donc—et il le fait savoir publiquement—de ne pas renoncer au principe d'accorder une protection juste et raisonnable aux industries du pays. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement prend pour programme que les charges de l'Etat doivent peser également sur toutes les classes de la société ; si, au cour l'enquête qui se poursuit actuellement et qui va se poursuivre encore quelque temps, il est constaté que certaines charges pèsent injustement, sur une classe ou une section du pays, notre premier devoir sera d'y remédier et de travailler à répartir le fardeau également.

Si, au cours de cette enquête, il était constaté que la protection a été accordée à certaines industries qui n'ont aucune chance de prendre fermement racine dans le pays, le gouvernement aura à décider s'il ne vaut pas mieux cesser de protéger ces industries de serres-chaudes, et se borner à étendre une protection raisonnable et suffisante à des industries qui, une fois établies, donnent des preuves de permanence et de saine prospérité.

Voilà notre programme, pour le présent : alléger autant que possible le fardeau des taxes, et en agissant ainsi, éliminer autant qu'il est en notre pouvoir toute dépense non absolument nécessaire à la bonne administration des affaires ; refuser de faire des dépenses pour des travaux qu'il ne serait pas sage pour un gouvernement économe d'entreprendre, et d'imposer au pays ; adopter, autant que possible, l'échelle de protection aux industries légitimes, en limitant cette protection à ce qui est raisonnablement nécessaire à leur établissement et à leur maintien ; employer autant que possible, la matière première produite dans le pays, et étendre la liste des articles admis en franchise, autant que le permettront les besoins du pays, afin d'en arriver à cette diminution d'impôts et à cette diminution de protection, impôts et protection qui, ainsi diminués et répartis, peuvent être aussi et même plus efficaces qu'auparavant.

ÉTUDES ET RECHERCHES.

Je tiens à faire savoir que le gouvernement, principalement par mon entremise, s'est procuré, pendant l'année écoulée, de nombreux renseignements et qu'il s'en procurera encore pendant la prochaine saison ; que le ministre du Commerce et moi, avec le concours des deux hommes distingués et capables qui sont à la tête des Douanes et du Revenu de l'intérieur, nous proposons, durant l'année, non seulement d'écouter les plaintes et les arguments de ceux qui viendront nous voir à Ottawa, mais de compléter nos renseignements par des visites et des études personnelles sur les différentes industries du pays.

Nous nous proposons de faire plus encore. Nous voulons qu'il ne puisse pas être dit, qu'il y a des classes

de la population plus favorablement écoutées du gouvernement que d'autres ; les agriculteurs, les artisans, les industriels, toutes les classes de la population auront ample occasion de faire valoir leur cause devant le gouvernement, ou quelques-uns de ses membres, d'exposer leurs griefs, de faire connaître leurs besoins, et la ligne de conduite du gouvernement sera basée sur les conditions auxquelles il en sera arrivé à la suite de ces pourparlers.

REVISION DU TARIF.

Nous voulons être prêts, à l'ouverture de la prochaine session, ou peu après, à soumettre à la chambre un tarif qui—je veux que cela soit bien compris, afin qu'il ne se produise pas de panique dans le pays—ne ruinera pas les industries existantes ayant besoin d'une protection raisonnable pour se maintenir, mais qui, d'un autre côté, n'accordera aucune protection à une industrie quelconque, si cela peut lui permettre de prélever des bénéfices injustes sur la population au moyen de coalitions et de monopoles et de devenir, ainsi, une charge plutôt qu'un avantage pour le pays. Voilà ce que j'avais à dire de la politique future du gouvernement—nous voulons être bien compris—nous demandons donc aux amis du gouvernement de nous aider dans nous recherches en faisant savoir partout que tout le monde peut avoir accès auprès du gouvernement pour faire valoir sa cause, et alors de l'ensemble de ces opinions nous pourrons tirer une conclusion qui sera plus avantageuse au pays, tant dans les circonstances actuelles que dans un avenir immédiat.

Une forte pression a été exercée sur ce gouvernement à propos de certaines questions. Dans certains cas on demandait un remède immédiat. Quiconque entreprend la revision d'un tarif, surtout d'un tarif basé sur le principe de la protection, s'aperçoit bientôt que du moment où il touche à une seule branche de l'industrie pour lui venir en aide, il se heurte immédiatement aux intérêts d'autres industries.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. FOSTER : Il n'y a pas de doute sur ce point et notre intention est d'en bien tenir compte. C'est cette vérité qui nous fait nous hâter lentement et d'étudier à fond toutes les industries avant de prendre une décision et d'adopter une politique affectant des industries particulières. Une revision minutieuse est donc indispensable et plusieurs demandes justes en elles-mêmes doivent être laissées de côté pour cette année. Nous demandons à la population d'attendre la fin de l'été prochain et la revision générale qui doit avoir lieu, et l'on constatera alors qu'il aura été porté remède aux griefs bien fondés, que les justes plaintes auront été écoutées du gouvernement autant que la chose était possible.

DROIT D'EXPORTATION SUR LES BILLOTS.

Mais il y a deux ou trois points sur lesquels je désire donner des explications et que je n'ai pas voulu remettre à la prochaine session. La cause de l'industrie forestière a été plaidée avec beaucoup d'énergie et d'insistance. Ceux qui habitent les sections du pays les plus intimement liés à cette industrie, connaissent les difficultés de cette question. Tous ceux qui ont étudié cette industrie au point de vue des ressources qu'elle offre au pays, qui désirent que ces ressources ne s'épuisent pas, ont déjà eu occasion de s'occuper de cette question. Les faits sont, qu'avec les lois actuelles, les ressources forestières du pays s'épuisent rapidement, et, à mon avis, bien inutilement. Je sais qu'il est bien difficile de décider jusqu'à quel point l'exploitation de ces ressources devrait être permise, et lorsque ce point aura été décidé, il reste un point encore plus difficile à régler, c'est de le décider de manière à rester dans de justes bornes. Mais au-dessus de tout cela, il y a le fait que les ressources forestières du Canada, qui devraient nous durer encore des siècles, courent le risque de s'épuiser. Il serait bon que cette question fut l'objet d'une étude approfondie, dégagée de toute considération de parti, ou de représailles commerciales ou autres, pour n'être décidée que sur son propre mérite.

Je désire déclarer, ici, que dans le cours de l'été le gouvernement prendra les mesures les plus utiles et les plus appropriées pour se procurer sur cette question tous les renseignements qu'il pourra obtenir, et les soumettra à la chambre à la prochaine session. Je désire déclarer aussi que si cette enquête avait pour résultat d'amener le gouvernement à adopter une certaine ligne de conduite, il ne se croira pas obligé d'y renoncer, parce que certaines personnes, en vertu de l'état de choses existant, auraient acheté des permis de coupe de bois, cette année ou l'an dernier, ou auraient engagé des capitaux dans cette industrie.

Notre seule considération doit être nos ressources forestières et le moyen de les préserver. Je ne dis pas à quelle conclusion nous en arriverons ; je ne puis pas le dire à présent, parce tous les renseignements ne sont pas entre les mains du gouvernement ou de la chambre, mais nous voulons simplement faire savoir que si le résultat de l'enquête était de rendre désirable une modification de la loi, le gouvernement ne serait pas gêné dans son action par le fait que des concessions forestières ont été vendues, ou que des achats ont été faits en vertu de lois antérieures.

### IMPÔT SUR LE PÉTROLE.

On a aussi porté à la connaissance du gouvernement une forte agitation qui s'est faite dans le pays à propos du pétrole. Nous avons tous entendu le débat qui a eu lieu ici à ce sujet. Les honorables députés des deux côtés de la chambre ont exprimé des opinions contraires sur le droit qui existe sur cet article. Il n'y a pas un homme calme et sensé, à quelque parti qu'il appartienne, qui n'admette pas, s'il a étudié à fond la question, qu'elle est des plus difficiles à résoudre. Il s'agit de rendre justice à une industrie qui, depuis 1868 particulièrement, a été choyée par tous les gouvernements, qui a été l'objet de soins attentifs de la part de l'ancien gouvernement avant 1873, qui a reçu de précieux encouragements du ministère au pouvoir de 1874 à 1879 et qui a continué à recevoir les faveurs gouvernementales de 1879 à 1893.

Bien que cette industrie soit en grande partie limitée à une section du pays, on invoque en sa faveur des arguments tellement puissants, qu'elle s'adresse à tous les sentiments d'un Canadien, et que tout vrai Canadien se sent disposé à faire tout en son pouvoir pour protéger les intérêts de ceux qui ont engagé leurs capitaux dans cette industrie.

D'un autre côté on nous représente que des consommateurs voudraient avoir le pétrole à meilleur marché, et désirent que les droits actuels soient ou abolis ou diminués. Je ne reprendrai pas cette discussion en entrant dans le mérite de la question. Après les discours qui ont été prononcés ici par ceux qui connaissent la question, elle doit être bien comprise de tout le monde.

Je me bornerai à dire ce que le gouvernement a l'intention de faire. Il y a actuellement sur le pétrole une protection directe de $7\frac{1}{5}$ centins par gallons impérial, ce qui revient exactement aux 6 centins par gallon à vin, qui existaient avant le droit actuel. Il y a outre cela certaines conditions imposées au commerce et au transport qui donnent à cette industrie une protection additionnelle de 2 ou peut être 3 centins par gallon, vu que le transport est limité à certains contenants, ne peut se faire que dans certaines directions, et que le pétrole est naturellement astreint à l'inspection.

Ces trois centins sont en dehors de la protection directe, et le gouvernement, après avoir étudié soigneusement la question, a décidé de proposer à la chambre que le transport soit libéré de toute entrave et que le droit direct, reste ce qu'il est à présent. De cette manière, la protection déguisée, si je puis m'exprimer ainsi disparaîtra, on sera libre d'adopter pour le transport les méthodes modernes, et en même temps il restera à cette industrie une protection encore considérable, je l'admets, mais suffisante pour le présent, je l'espère.

### FIL D'ENGERBAGE.

On a aussi fortement insisté auprès du gouvernement pour faire abolir le droit sur le fil d'engerbage. Les plaintes à ce sujet viennent surtout de la classe agricole toute entière. Cette question a aussi été discutée à fond ici même et je n'entreprendrai pas de la discuter de nouveau. Le tarif américain accorde à cette industrie une protection de $\frac{7}{8}$ de cent par lb., je crois, et l'admission en franchise de la matière première. Ici, la matière première est admise en franchise, et nous accordons à l'article manufacturé une protection de 25 pour 100. Un des désavantages des fabricants canadiens, c'est que la récolte se fait plus tard ici qu'aux Etats-Unis, et qu'en conséquence, le surplus disponible du fil d'engerbage américain, ce qui reste en mains après la récolte aux Etats-Unis, peut être expédié ici à temps pour notre propre récolte. Le gouvernement n'a donc pas l'intention d'abolir entièrement le droit sur le fil d'engerbage. Cette fabrication constitue une industrie canadienne qui fournit de l'emploi à plusieurs centaines de personnes. J'ai soigneusement étudié la question, et, autant que je puis voir, les prix dans les deux pays ne sont pas régi par un monopole étranger, quelque puissant qu'il ait pu être, ou quelque puissant qu'il soit à l'heure qu'il est. J'admets avec tout le monde, qu'un monopole existe aux Etats-Unis. Cette industrie est exercée ici en dépit des désavantages que je viens de mentionner, et le gouvernement a décidé, tout en venant en aide aux cultivateurs et à ceux qui font usage du fil d'engerbage, de continuer une protection raisonnable aux manufacturiers. Je proposerai donc au comité, qu'à partir de l'adoption de la résolution, le droit sur le fil d'engerbage soit réduit de 25 à $12\frac{1}{2}$ pour 100.

Il reste une autre question, celle de l'outillage des mines. On se rappelle qu'il y trois ans nous avons exempté de droits tout outillage de mine qui ne se fabrique pas au Canada, et cela pour trois années durant. Ce délai expire en mars prochain, et je me propose de demander à la chambre de le prolonger pendant trois autres années.

Lors de la revision du tarif l'an prochain, nous reviendrons sur cette question et nous pourrons peut-être la régler autrement, mais de manière, je l'espère, à ne pas rendre la position plus désavantageuse.

Je remercie M. l'Orateur et la chambre d'avoir écouté si patiemment ce discours.

## MARDI, 28 FÉVRIER 1893.

M. FOSTER : Je dois certainement des excuses à la chambre en lui demandant, au point où en est rendu le débat, après dix jours de discussion sur le tarif, de m'écouter une seconde fois. Cependant,

il est devenu nécessaire d'ajouter quelques mots, non seulement en réponse à mon honorable ami qui vient de réprendre son siège ; mais aussi en réponse à plusieurs honorables messieurs qui ont pris la parole depuis le commencement du débat. Je ne serai pas, heureusement, dans l'obligation de retenir très longtemps la chambre, car, ni la force, ni la nouveauté des arguments qui ont été débités par les honorables membres de la gauche, ne requièrent, pour la plupart, une longue réponse. J'ajouterai que le plus grand nombre de ces arguments ont été victorieusement réfutés, non seulement plusieurs fois avant aujourd'hui dans cette chambre, mais aussi durant le présent débat par d'honorables membres de la droite.

### EST-CE LE LIBRE-ÉCHANGE.

J'exprimerai tout d'abord le respect que m'inspire l'honorable monsieur qui vient justement de reprendre son siège. Mon honorable ami a parcouru le pays en chantant les louanges du libre-échange et prédisant le triomphe prochain de cette politique. Ce soir, cependant, son libre-échange, exalté déjà par lui avec toute sa largeur de vue, s'est réduit en un commerce avec un seul pays, en interdisant, par ses restrictions, tout commerce avec les autres pays. Devant ses auditeurs de Toronto et de Hamilton, l'honorable chef de la gauche a respiré dans un milieu plus large. Il a signalé les combats livrés aux Etats-Unis où, a-t-il dit, fut remportée la seconde victoire non de "la liberté du commerce," comme il l'a prétendu boiteusement, ce soir, mais du "libre-échange." Puis s'élevant sur les hauteurs, et s'étendant sur la grandeur de cette victoire du libre-échange aux Etats-Unis, il a soulevé le voile de l'avenir en déclarant que le troisième grand pays qui adopterait le libre-échange serait le Canada. Mais, M. l'Orateur, mon honorable ami a parlé, ce soir, sur un ton vraiment très modeste. Il se trouve comme ébloui par le commerce étonnant de la Grande-Bretagne ; il se trouve comme ébloui par l'immense importance du commerce qui existe au delà des mers, dans tous les autres pays du globe, et il est prêt, pour le compte du libre-échange absolu avec les Etats-Unis, à élever une muraille de Chine contre la Grande-Bretagne et tous les autres pays. En effet, dans tout son long discours de ce soir, il n'y a pas deux arguments en faveur du libre-échange, et toutes ses paroles ont été une glorification de la réciprocité absolue, sur laquelle il a déjà été défait d'une manière signalée, et sur laquelle l'avenir lui ménage d'autres défaites non moins signalées. L'honorable chef de la gauche s'est montré sous divers aspects ce soir. Il s'est montré plaisant et quelquefois spirituel ; mais jamais très fort dans ses remarques ou ses arguments, si je suis en état d'en juger. Il nous a cité une très bonne histoire concernant le roi Jacques ; mais il a montré qu'il ne la comprenait pas très bien, puisqu'il en a fait une fausse application. Il aurait dû appliquer cet exemple à lui-même et à ses amis qui ont prêché d'une année à l'autre des théories passant, de l'union commerciale au libre-échange continental. Cependant, bien que le peuple ne se soit pas accordé avec eux ; bien que le peuple ait rejeté ces théories ; bien que le peuple se soit prononcé contre eux par son vote, les chefs de la gauche, comme le roi Jacques, déclarent encore que ces théories usées sont les seules praticables ; ils ne cessent de les étaler aux yeux du public.

### L'EXODUS.

L'honorable chef de la gauche a trouvé à redire à une nouvelle loi de gravitation que j'aurais, suivant lui, découverte, et il m'a comparé à un second Newton. Il doit y avoir, dit-il, selon ma manière de voir, quelque foyer d'attraction dans l'ouest, qui pousse fatalement les populations de l'est vers l'ouest. L'honorable chef de la gauche nous a dit qu'il ne croyait pas à la vérité de cette attraction, puisque, comme question de fait, les populations au lieu de se diriger de l'est vers l'ouest, suivent la direction du nord au sud. Je conseille à mon honorable ami de se munir d'une carte et d'examiner les lignes parallèles de latitude qui passent par Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis, et il trouvera deux courants d'émigration, ou deux directions que prend l'émigration. L'un de ces courants a le Canada pour point de départ, et l'autre, les Etats de l'est. L'honorable chef de la gauche trouvera un courant qui se dirige vers l'ouest, presqu'en droite ligne, en suivant la même zone et à peu près les mêmes latitudes ; puis, il trouvera un courant qui se dirige du nord au sud, en tant que nos provinces et les Etats-Unis, situés au sud de notre frontière, sont concernés. Mon honorable ami, bien qu'il ait traité ce sujet quelque peu légèrement, et qu'il ne se soit aucunement arrêté, suivant moi, au mérite, constatera, s'il veut être sincère, que ces courants ne sont pas imaginaires ; mais qu'ils sont réels ; qu'il ne peut les traiter ironiquement en invoquant une prétendue loi de gravitation que j'aurais découverte, ou que je n'aurais pas découverte, puisque ces deux courants d'émigration ont pour cause absolue deux choses le besoin de terres qui attire les populations vers les grandes prairies de l'ouest, et le besoin d'emploi qui attire les travailleurs vers les villes manufacturières, situées au sud de notre frontière. Sur 1,000 personnes qui abandonnent l'ancien Canada pour aller dans l'ouest, 999 sont poussées dans cette direction par le besoin de terres, et s'il y a 1,000

personnes qui émigrent du Canada pour aller se fixer dans les villes manufacturières du sud, 999 sont poussées par le besoin d'emploi vers les villes où les industries sont en pleine activité, et où les roues des manufactures tournent tous les jours. Mon honorable ami peut plaisanter sur ma théorie de la gravitation autant qu'il le voudra. Les faits que je viens d'exposer peuvent être saisis par le sens commun, et ce sont des faits dont lui et d'autres seront tenus de tenir compte, et dont on ne saurait nier la vérité et la force. S'il en est ainsi, l'honorable chef de la gauche ne doit pas me ridiculiser, si j'explique le mouvement d'émigration en m'appuyant sur les deux courants dont j'ai parlé. Il constatera, lui-même, que ces courants existent, et les deux leçons qui s'en dégagent, sont que le Canada a subi des pertes par la récente émigration, parce qu'il n'avait pas encore un grand-ouest où les émigrants pouvaient satisfaire leur besoin de terres, et que, s'il perd aujourd'hui de ses enfants par l'autre courant, c'est parce que nous n'avons pas encore assez de manufactures et d'industries pour donner de l'emploi à ceux qui en ont besoin.

Voilà pour ce qui regarde ce point.

L'honorable chef de la gauche, a découvert, cependant, une raison scientifique, et philosophique, la voici : Les gens ne vont pas, comme le font un grand nombre de ses propres compatriotes, à l'ouest, parce qu'ils manquent de terre, ou au sud parce qu'ils manquent d'emploi dans les filatures de coton et les fabriques. Oh ! non, il y a une autre raison à cela : ils vont à l'ouest ou au sud pour cette raison-ci, et pour cette seule raison, que dans ce pays-ci ils portent un pénible fardeau, et ils s'enfuient au sud et à l'ouest vers la terre de la liberté où il n'y a pas de fardeau et où toutes les classes sont à l'abri des charges et sont heureuses et paisibles.

Cela peut satisfaire mon honorable ami et il lui est loisible de préférer cela à mes lois de gravitation, mais je doute qu'il y ait beaucoup d'hommes sensés qui acceptent cette explication. Le peuple opprimé ici ! De quelle façon ? Par les impôts ? Mais l'honorable chef de la gauche a fait justice de sa propre théorie, car il a prouvé, à sa propre satisfaction et à l'infinie déconfiture de mon honorable ami le député de Norfolk-nord (M. Charlton) et de mon honorable ami le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), que les cultivateurs des Etats-Unis, que la population des Etats-Unis, en dehors des manufacturiers, sont écrasés au possible par la politique fiscale de ce pays. Les gens opprimés ici parce qu'ils sont soumis à un tarif modéré de 30 pour 100 ! Et ils s'enfuient dans un pays où ils peuvent sentir le poids moins lourd d'un tarif de 60 pour 100 ! Opprimés dans notre pays où leurs taxes directes sont légères, et s'en allant dans un pays où le fardeau plus léger de trois à quatre fois ce chiffre d'impôts directs pèsera sur eux ! Il faut que mon honorable ami ait dit adieu à son sérieux pour invoquer un argument de ce genre.

S'il n'a pas prouvé à sa satisfaction personnelle qu'il en est ainsi, il a évidemment prouvé à sa satisfaction personnelle qu'il avait raconté une histoire spirituelle et bien en rapport avec la question quand il a parlé de ce personnage antique qui passait son temps à compter 967 veuves et une douteuse. Ce que cela pouvait avoir à faire à la question qui nous est soumise, je ne saurais le dire, mais je dois affirmer que si ce guetteur solitaire eût été mon honorable ami, il n'eût pas laissé partir cette veuve douteuse sans savoir au juste à quoi s'en tenir sur son état.

### DONNÉES RELATIVES AUX INDUSTRIES.

L'honorable chef de la gauche hésite à accepter certains chiffres du recensement. C'est un éclectique. Il ouvre la sainte Bible, prend une partie de la doctrine et dit : Cela me va ; je crois en la divinité et en l'inspiration des Ecritures. Puis il tourne un feuillet. Ah ! cela ne lui va pas, et il s'écrie: Je ne crois pas en la divinité ni en l'inspiration des Ecritures. Il prend les tableaux du recensement, et lorsqu'il entonne son chant funèbre à propos de l'émigration et qu'il en prouve la raison d'être à même les données du recensement, oh ! alors le recensement est divinement inspiré et d'une exactitude dogmatique. Il n'y a pas alors le moindre doute au sujet de son exactitude, mais lorsqu'il en vient aux données relatives aux industries, compilées d'après les mêmes règles, par le même personnel absolument, publiées par la même imprimerie et sous la direction du même gouvernement, il déclare que ces données ne sont que scélératesse et dissimulation et qu'il n'en veut rien accepter. Mais il ne saurait en agir ainsi. Il en est du recensement comme de la politique nationale dont il parle si souvent et qui, à l'entendre lui et ses partisans, doit rester ou disparaître en son entier. Le recensement, de même, doit rester ou disparaître en son entier et mon honorable ami ne peut pas, selon les besoins de son argumentation, accepter ce qui fait son affaire et laisser de côté ce qui ne fait pas son affaire.

L'honorable chef de la gauche dit qu'il se peut qu'il y ait eu—le recensement établit qu'il y a eu—une différence en plus de $92,000,000 dans le capital des établissements industriels ; mais il dit que nous ne savons pas combien ce chiffre comprend d'actions majorées et de capital perdu auparavant. Je suppose qu'en remontant à 1881, il pourrait faire les mêmes remarques au sujet du recensement fait

cette année-là. Se levant alors dans cette chambre et considérant le chiffre moins élévé du capital placé dans l'industrie, il aurait pu dire : Vous ne savez pas si ces données sont exactes, ou non, ce chiffre représente en grande partie des actions majorées ; il n'indique pas le capital perdu auparavant. Ces données s'égaliseraient probablement. Si ces remarques valent en 1891, elles doivent valoir appliquées au recensement de 1881, et après tout, je crois que la déduction moyenne serait à peu près juste.

LES CULTIVATEURS ET LA VALEUR DES TERRES.

Mais le chef de la gauche a une théorie remarquable. Elle a dû lui être inculquée par mon honorable ami, le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), qui a récemment trouvé une phrase des plus étonnantes : Le déplacement de la richesse n'est pas la création de la richesse. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants. La théorie de mon honorable ami est que, bien qu'il puisse y avoir une différence en plus, en fait d'établissements industriels, il y a eu une différence remarquable en moins dans la valeur des terres des cultivateurs. Il la fixe à 25 pour 100 à tout prendre, et il déclare à sa propre satisfaction qu'il y a une différence en moins de $125,000,000 en chiffres ronds. Il se montre à cet égard aussi observateur et particulier que le guetteur solitaire des 967 veuves. Il déclare que les cultivateurs ont perdu $125,000,000, ce qui fait plus que contrebalancer le gain de $92,000,000 fait par les manufacturiers. Eh bien, je lui demanderai: Les valeurs agricoles ont-elles décru parce que des filatures de coton, des raffineries de sucre, des usines métallurgiques et d'autres industries ont été édifiées, qu'elles ont mis en opérations certains établissements, payé une certaine somme de gages et par là même offert un marché aux produits du cultivateur et ajouté à ses recettes ? Est-ce là la raison ? En d'autres termes, la valeur des terres agricoles aurait-elle haussé, ou aurait-elle été soustraite à cette dépréciation s'il n'y avait pas eu de filatures de coton, ni d'usines métallurgiques dans ce pays ? Je ne le crois pas. On constatera, je crois, que dans toutes les villes ayant une population entreprenante, cette population désire vivement l'établissement d'industries dans les limites de la ville, et que les villes sont aujourd'hui sur le qui-vive chaque fois qu'une industrie particulière cherche un endroit où s'établir. Elles votent des subventions pour engager cette industrie à s'établir chez elles. Pourquoi ? Parce qu'elles comprennent que si des industries s'implantent, si le capital les édifie, des hommes, des femmes seront employés et que les marchés de la région environnante en éprouveront du bien, grâce à la demande plus forte des produits du sol. Ainsi, M. l'Orateur, je crois que mon honorable ami a commis un parfait illogisme dans le cas actuel. Une différence en plus de $92,000,000 dans le capital placé dans l'industrie ; une dépréciation selon lui, de $125,000,000 dans les valeurs agricoles, et il nous dit que l'une est la conséquence de l'autre. Si ce qu'il dit de cette dépréciation de $125,000,000 était exact, ces $125,000,000 auraient pu être $200,000,000, s'il n'y avait pas eu d'industrie dans le pays.

Mais mon honorable ami a compris la faiblesse de son raisonnement et, comme il avait entrepris de prouver que cette dépréciation des valeurs agricoles était dû au tarif protecteur, pour être logique, il a été obligé de prouver que la même chose a eu lieu aux Etats-Unis. C'est une tâche difficile et cruelle qu'il entreprenait là. Où était sa pitié ? Juste à ce moment, il envisagea l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), qui s'est employé pendant des heures, l'autre jour, à prouver que les cultivateurs des Etats-Unis sont prospères au possible et qu'ils jouissent de tout le bonheur et de toute la quiétude auxquels ils puissent aspirer. Et voici que mon honorable ami, ce soir, jouant le rôle d'un iconoclaste, et sans la moindre pitié, sans le moindre sentiment de sympathie, vient démolir la maison édifiée par le député de Norfolk-nord et déclarer qu'aux Etats-Unis le sort des cultivateurs est quelque chose de terrible. Il en a fait un tableau noir comme l'Erèbe, plus noir que les Ombres, et cependant je puis dire ceci à mon honorable ami : Que sans cesse depuis quatre, cinq ans, alors que le vautour de cette protection outrée dévorait les cultivateurs américains, mon honorable ami aurait voulu que nos cultivateurs canadiens fussent placés dans les mêmes conditions absolument et sous l'opération du même tarif. Mon honorable ami ne saurait le nier.

Eh bien, il s'aperçut que son raisonnement péchait par un autre côté. Il cita alors l'Angleterre où ses adversaires, disait-il, signaleraient une dépréciation dans la valeur des terres agricoles. Or, la protection n'existe pas en Angleterre et il ne pouvait alléguer cette raison pour expliquer la dépréciation qu'on y constate. Logiquement son raisonnement devait l'amener à se demander ceci : Si une protection modérée au Canada est, jusqu'à un certain point, préjudiciable aux cultivateurs, et si une protection plus forte aux Etats-Unis, leur est encore plus préjudiciable, où trouver le paradis où ils ne souffrent pas de cette dépréciation et de ces effets désastreux, mais où ils sont prospères et heureux ? Evidemment dans un pays de libre-échange ; et l'honorable chef de la gauche aurait dû pouvoir nous signaler le sort heureux et prospère des cultivateurs anglais. Il n'a pu le faire. Les cultivateurs des Etats-Unis, ont eu des temps

durs, plus durs que les nôtres, nos cultivateurs ont eu des temps durs, mais si l'on veut trouver les pires des temps durs, la pire des crises, la situation agricole la plus embarrassée, on n'a qu'à aller en Angleterre, le foyer du libre-échange.

Il a donc fallu que mon honorable ami trouvât une raison pour expliquer comment il se fait que son raisonnement porte à faux, appliqué à l'Angleterre, et celle qu'il a donnée est entre toutes celle que je l'aurais supposé très soucieux d'éviter.

Quelle est cette raison? Les terres, dit-il, sont toutes monopolisées en Angleterre, du moins elles l'étaient; les nobles s'en sont emparés; les aristocrates en ont fait des parcs aux cerfs et ils refusent de permettre qu'on mette les terres en culture. Et quel devrait être l'effet de tout cela? Que le peu de terres qui sont mises en culture devraient avoir une grande valeur. C'est la conséquence inévitable de son raisonnement; mais le chef de la gauche dit que ces aristocrates s'emparent des terres et les détiennent pour en faire des parcs aux cerfs, et que si un cultivateur possède un acre de terre libre ou de terre pour laquelle il paie une redevance, ces aristocrates poussent le mépris si loin qu'ils l'écrasent sous les impôts. Cette raison n'a rien qui vaille.

Mon honorable ami a fait voir comment les prix de fermage ont diminué en Angleterre; mais qu'il se renseigne davantage sur cette question au moyen de lectures, qu'il aille en Angleterre et qu'il y voyage, et il constatera qu'aujourd'hui les propriétaires, l'un après l'autre, offrent à leurs tenanciers les terres qu'ils cultivent sans un sou de fermage, s'ils veulent seulement les tenir en bon ordre et en prendre soin, et qu'ils ne peuvent trouver de fermiers pour les prendre, même à ces conditions, c'est le cas. Je sais qu'il en est ainsi.

Un genre de raisonnement qu'affectionnent les honorables députés de la gauche, c'est, lorsqu'ils ne peuvent trouver, d'hommes véritables à renverser, d'élever des hommes de paille et de les jeter à terre; de même mon honorable ami, après avoir échoué dans son raisonnement basé sur les valeurs agricoles, a déclaré sérieusement que la politique nationale a été manquée par des hommes qui faisaient miroiter devant le peuple l'espérance qu'elle ferait monter le prix du blé à $1.50 par boisseau. Il se peut qu'une personne égarée, dans un moment d'enthousiasme, au cours d'une campagne électorale, ou dans un moment de faiblesse, ait dit que la politique nationale aurait ces effets. Les honorables députés de la gauche ont leur moment de faiblesse sous ce rapport. Je le leur ai moi-même entendu faire des prédictions et des promesses les plus étonnantes qui n'ont jamais été et ne pourront jamais être réalisées; mais je ne veux pas dire que, parce que quelques-uns d'entre eux se sont trompés à cet égard, toute la propagande du parti doit dépendre, dans une certaine mesure, de l'accomplissement de ces prédictions. Il n'est pas juste de la part de mon honorable ami de dire et il ne saurait soutenir sérieusement que, parce qu'une personne aurait dit que la politique nationale ferait monter le prix du blé à $1.50 le boisseau, la politique nationale n'ayant pas eu ce résultat, le blé n'étant pas à ce prix aujourd'hui, cette politique est un fiasco et ne saurait être appuyée plus longtemps.

Il déclare ouvertement, et il l'a déclaré souvent, qu'aucune législation ne saurait hausser le prix du blé, ni celui des autres céréales. En passant, je dois lui dire d'avoir l'œil sur son nouveau partisan, sa plus jeune recrue, l'honorable député de L'Islet. J'ai eu la curiosité de lire le programme que cet honorable député a soumis à ses commettants. Il nous l'a lu ici, l'autre soir. Quel en est le premier article? Il s'engage à faire proposer un projet de loi qui augmentera la valeur de la propriété agricole, et il promet aussi que l'honorable chef de la gauche laissera deux ou trois colonnes debout dans le temple de la politique nationale. Je demanderai à à mon honorable ami, s'il y a eu entente entre lui et l'honorable député de L'Islet. Y a-t-il eu accord réel, et a-t-il autorisé ce dernier à déclarer qu'il proposerait un projet de loi à l'effet d'augmenter la valeur des produits agricoles. Quelles sont les colonnes du temple de la protection qui resteraient debout? Je laisse cela à régler entre mes honorables amis. Je ne doute pas qu'ils n'en soient venus à un accord avant la fin de la session.

De quelle façon le libre-échange, à supposer que nous l'ayons aujourd'hui, amènera-t-il une hausse dans le prix des produits agricoles? Vous dites que le prix du blé est bas aujourd'hui; pourquoi? Parce que la production du blé dans le monde entier, mesuré d'après la demande est plus forte, en proportion, ce qui fait tomber les prix. Etablissez le libre-échange, que va-t-il arriver? Va-t-on laisser en friche une certaine partie des champs de blé, diminuer la quantité et la rapprocher de la demande, et faire ainsi monter les prix? C'est le seul moyen d'y arriver.

TAXES DES CULTIVATEURS.

Il se peut que mon honorable ami ait eu des appréhensions à cet égard, car il ne se propose pas d'établir le libre-échange, mais seulement la réciprocité absolue. J'ai peur que dans ce cas, il ne tombe sur les cornes de son propre dilemme, car il déclare que la protection une fois établie dans un pays la valeur des terres diminue, tandis qu'il promet au cultivateur que sous l'opération de la réciprocité absolue, qui signifie une protection plus

forte et de plus grandes restrictions que celles que nous avons maintenant, la valeur des terres et des produits agricoles éprouverait une hausse.

Le discours de mon honorable ami a été caractérisé par un esprit qui n'est pas nouveau. C'est une espèce d'évangile pour les honorables députés de la gauche. Ils se sont, comme dirait mon honorable ami le député de Charlotte, "amourachés de Brigitte." Ils inclinent du côté de la sollicitude pour le cultivateur, et s'il y a une chose qu'ils prêchent aujourd'hui, c'est la situation embarrassée du cultivateur, et à les entendre, ils sont les seuls qui puissent sauver les cultivateurs au moyen de la politique qu'ils se proposent d'appliquer. Mon honorable ami va trop loin dans ce qu'il dit des cultivateurs. Ils pèchent par excès de sollicitude. Le parti libéral-conservateur et le gouvernement libéral-conservateur, connaissent aussi bien que mon honorable ami la situation des cultivateurs et ils font quelque chose pour eux, tandis que les honorables députés de la gauche se contentent de parler d'eux, de déclarer qu'ils sont embarrassés et appauvris et de faire un tableau brillant de ce qu'ils feraient pour eux si seulement ils étaient au pouvoir.

Est-il vrai que les cultivateurs comme classe sont écrasés par les impôts? Non. Est-il vrai, comme l'a dit mon honorable ami ce soir, que le cultivateur paie des impôts sur tout ce qu'il mange, sur tout ce qu'il porte et sur tout ce qu'il consomme? Quelle folie! Et je le démontre. Le cultivateur a besoin de bois pour construire sa maison et sa grange. Paie-t-il un sou d'impôt sur le bois de ce pays, quand nous en avons un excédent capable de fournir aux besoins des autres pays? Le cultivateur a besoin de combustible pour se réchauffer après qu'il a construit sa maison et, dans neuf cas sur dix, il emploi comme combustible le bois du pays. Il coupe son bois lui-même, l'apporte dans la cour de sa ferme et s'en sert pour se tenir chaudement. Paie-t-il un sou d'impôt sur ce bois? Il se sert de charbon, et tout ce qu'il consomme de charbon anthracite, qui est le charbon le plus généralement employé comme combustible, est exempt d'impôt; et dans de vastes régions de ce pays, le charbon bitumineux est à sa porte, presque pour rien, en le prenant à la mine même.

Mon honorable ami se trompe en ce qui concerne le combustible, et il se trompe également en ce qui concerne les articles d'alimentation. Il est absurde d'avoir à répondre à un raisonnement de ce genre. Ce que notre population mange, ce sont les grains du pays, les meilleurs du monde entier et nous en avons un excédent. Ce qu'elle mange, ce sont les viandes canadiennes, les meilleures et les plus fermes qu'il y ait dans le monde entier, et nous en avons aussi un excédent. Notre population consomme aussi notre beurre et notre fromage, et le Canada peut fabriquer un fromage égal à celui du pays qui produit le meilleur fromage du monde entier, et produire un beurre égal au meilleur beurre qu'il y ait au monde. Les œufs de la poule patiente dont s'est tant moqué mon honorable ami, sont un article d'alimentation pour le cultivateur et les classes ouvrières en consomment de grandes quantités. Y a-t-il un sou de droit là-dessus?

Nous pourrions ainsi repasser tout ce que le cultivateur mange. Sur quels articles d'alimentation paie-t-il des impôts? Sur sa moutarde, son poivre, sa canelle, ses clous et autres choses de ce genre, et cinq centins par quartron représenterait le volume du droit qu'il paie pour tout cela, d'après les besoins de sa consommation. Il paie des droits infinitésimaux sur le sucre, les sucres bruts étant admis en franchise; et dans l'état de choses qui existe cette année, il paie son sucre moins cher qu'il ne le payerait si nous n'avions pas de politique nationale. Nous avons pris les articles d'alimentation du cultivateur; prenons maintenant ses boissons. Les boissons qu'il devra boire, dans mon opinion, sont exemptes de droits. Son eau, son thé, son café sont exempts de droits. S'il désire boire quelque chose de plus fort—ce qui lui est facultatif—c'est un luxe qu'il se permet et il lui faut payer pour, et nous aurons un impôt là-dessus aussi longtemps que le Canada sera un pays.

De sorte que mon honorable ami devra corriger ce qu'il a dit en ce qui concerne les articles d'alimentation. Ces principaux articles à l'usage du cultivateur sont le bois, la brique, ou la pierre dont il se sert pour construire ses édifices, le combustible qu'il emploi, les articles d'alimentation qu'il consomme, et pour ces articles qui constituent la plus forte partie de ses dépenses nécessaires, où est le pays au monde où le cultivateur ait un approvisionnement aussi abondant à sa porte même et à aussi bon marché? Allons un peu plus loin et voyons ses vêtements. Il y a un grand nombre de cultivateurs dans ce pays dont les vêtements ordinaires sont confectionnés avec la laine fournie par les moutons qu'ils élèvent eux-mêmes. La toison est lavée dans l'eau du ruisseau, portée au moulin à carder le plus rapproché, filée par sa propre femme et tissée sur son propre métier ou celui de la fabrique voisine, et le produit est converti en vêtement pour lui et sa famille.

Il y a des milliers et des centaines de milliers de gens dans ce pays qui s'habillent ainsi, mais mes honorables amis ne les voient pas. Il n'y pas de communion intime entre eux et le cultivateur. Ils n'ont d'yeux que pour les gens de la ville qui s'habillent en drap fin. Ils se baladent dans les grandes rues

des villes et des villages, et ils n'aperçoivent que des gens dont les vêtements sont en tweed. S'ils se mettaient en rapport plus intime avec le peuple, ils feraient usage de leurs yeux et se répandraient parmi les classes ouvrières, et ils visiteraient les établissements reculés où ils verraient les pardessus et les pantalons gris confectionnés avec la laine fournie par les moutons que les cultivateurs élèvent eux-mêmes et cardée dans l'établissement même.

Prenez les cotonnades, prenez les lainages si vous voulez, et j'affirme ici que, qualité et prix considérés, le prix des lainages et des cotonnades du commerce généralement employés par nos concitoyens dans la confection de leurs vêtements est aussi raisonnable ici que dans n'importe quel pays au monde. Durée, qualité et prix considérés, on peut se procurer au Canada d'aussi bonnes marchandises réellement propres à être portées—je ne parle pas de rouenneries ni de camelote en fait de lainages, tweeds ou autres étoffes de ce genre—que dans n'importe quel pays au monde. Tout bien considéré, le cultivateur paie ici un minimum d'impôts; et je dis qu'il n'y a pas de pays au monde où le cultivateur paie moins d'impôts que dans ce pays-ci sur tous les articles de commerce dont il fait une consommation journalière.

REVENUS ET IMPÔTS.

Il nous faut aussi contrôler ces messieurs de la gauche quand ils parlent du fardeau des impôts. Il y a différents genres d'impôts dans notre pays. Ils disent que nous arrachons $36,000,000 d'impôts aux pauvres gens dans notre pays. Quelle fraude comme raisonnement! Appeler cela des impôts et faire croire aux gens qui, dans certains cas, ne connaissent pas mieux parce qu'ils ne sont pas versés dans les chiffres, qu'on leur fait payer $36,000,000 d'impôts directs! Cette assertion n'est pas conforme à la vérité. De ce chiffre $10,000,000 viennent des spiritueux et des tabacs, et personne n'oserait se lever dans cette chambre ni dans n'importe quelle chambre anglo-saxonne, pour demander que les articles soient admis en franchise. Tant qu'il faudra un revenu, on le prélèvera au moyen d'impôts sur ces articles. Ce ne sont pas des articles nécessaires à la vie, ce sont des articles de luxe, et le particulier qui les achète les achète avec la conscience qu'il contribue au revenu, et quand il le fait, c'est un impôt volontaire, et non un impôt forcé.

Puis, il y a $8,500,000 de recettes gagnées dans le pays même. Etes-vous imposé quand vous mettez une lettre à la poste avec un timbre de trois centins dessus pour avoir quelqu'un qui la portera pour vous à une distance de 5,000 milles? Je ne le crois pas; je crois que vous faites faire votre service pour très peu de chose. Etes-vous imposé quand vous achetez votre billet, que vous montez à bord d'un train et qu'on vous transporte rapidement de Lévis à Halifax ou à Saint-Jean? Je ne le crois pas, car vous avez sur l'Intercolonial les plus bas prix de passage que vous puissiez obtenir n'importe où. Tout cela entre dans les recettes gagnées. Ce n'est pas un impôt, c'est le paiement d'un service bon marché, de même que d'un bon service. Faites l'addition de ces deux sommes, et voilà $18,000,000. Ajoutez-y pour les articles de luxe reconnus, $2,500,000, vous avez $20,000,000 représentant des impôts qui ne sont nullement forcés, qui sont ou parfaitement volontaires, ou simplement le paiement peu coûteux d'un bon service.

Or, il faudrait dire celà. Je prétends qu'il n'est pas l'ami de son pays, qu'il est l'ennemi de son pays, celui qui, en cachant la vérité au peuple, soulève le mécontentement dans l'esprit du peuple.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ecoutez! écoutez!

M. FOSTER: Et s'il y a un homme dans cette chambre qui doit s'écrier "écoutez, écoutez" quand je mentionne ce fait, c'est l'honorable député, qui siège vis-à-vis de moi, le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright). Car, s'il y a un homme dans cette chambre qui ait soulevé autant de mécontentement et ait chassé autant de gens du pays que l'a fait l'honorable député d'Oxford-sud, par ses diatribes ingénieuses, j'aimerais savoir où il est. Mais, M. l'Orateur, mon honorable ami le chef de la gauche a un évangile tout neuf; il l'a proclamé ce soir. Il va inaugurer un nouvel ordre de choses, l'âge d'or politique, tout pour lui-même, j'en ai peur. Que dit-il? Le chef d'un parti d'opposition, se lève de son siège et à voix haute et sur un ton qu'on pourrait entendre du Cap-Breton à la Colombie-Anglaise, il proclame le nouvel évangile. En quoi consiste-t-il? "L'imposition est un mal qui ne produit jamais de prospérité, c'est une diminution des droits de tout bon citoyen." Le devoir de mon honorable ami est tout tracé. Il est le chef d'un parti puissant. A quelque époque dans l'avenir, il se peut que ce soit dans un avenir éloigné, il pourra arriver au pouvoir. Or, je lui demande instamment ceci: que, lorsqu'il arrivera au pouvoir, il mette en pratique la doctrine qu'il prêche et qu'il gouverne ce pays sans infliger au peuple, s'il est fidèle à son évangile, ce mal qui, d'après lui, n'a jamais produit de prospérité et qui est une diminution des droits de tout bon citoyen. Cette doctrine, proclamée par le chef du gouvernement, serait d'un ridicule consommé, mais dans la bouche d'un chef irresponsable de gauche, c'est un brandon de discorde.

C'est une doctrine au moyen de laquelle il espère gagner la faveur du peuple, qui en connaît moins que lui sur ce sujet, en lui donnant à espérer que, lorsque l'honorable Wilfrid Laurier sera au pouvoir, il n'y aura plus d'impôts, qu'il ne restera rien de ce mal "qui n'a jamais produit la prospérité et qui est une diminution des droits de tout bon citoyen". Or, mon honorable ami croit-il sincèrement ce qu'il dit, ou parle-t-il sous l'impulsion du moment—d'un moment de faiblesse peut-être ?

M. McMULLEN : Nous n'en avons pas de ce côté-ci de la chambre.

M. FOSTER : Si mon honorable ami veut tenir en repos ses moulins-à-vent——

M. DAVIES (I.P.-E.) : Un suffit.

M. FOSTER : Un seul à la fois. Eh bien, M. l'Orateur, lorsque mon honorable ami a lancé cet aphorisme, ce mot de sagesse a dû avoir un curieux effet sur mon honorable ami, le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), parce que, non pas une fois, ni deux ni trois cents fois, mais deux mille fois, mon honorable ami a déclaré dans cette chambre et dans le pays que nous ne pouvons pas créer la prospérité au moyen des taxes. Il a dit, l'autre jour, que le ministre des Finances pourrait tout aussi bien monter sur un clocher et s'en précipiter, puis essayer de se retenir par ses tirants de bottes, que de chercher à établir la prospérité au moyen de l'imposition des taxes. Eh bien, le ministre des Finances tient trop à sa vie pour essayer une semblable prouesse d'acrobate, mais ce jeu ne serait pas plus absurde que la doctrine énoncée par mon honorable ami. Supposons que nous soyons dans la Nouvelle-Ecosse, au bassin des Mines, et que nous voyions les eaux boueuses du bassin lorsque la marée y est arrivée, et nous remarquions, plus tard, lorsque la marée s'est retirée, la partie de terre que l'eau a abandonnée, et qui est couverte d'une couche d'engrais que la mer y a laissé. Supposons que la municipalité de l'endroit dise : Eh bien, c'est un terrain d'une grande valeur, ou qui pourrait le devenir. Voilà mille acres de terre que personne ne peut réclamer ; mais comme municipalité, nous allons prélever une somme d'argent, en nous taxant nous-mêmes, et nous construirons une digue qui entourera ces mille acres de terre. Voilà qui est fait : ils paient les taxes pendant un an, deux ans, trois ans, cinq ans ; ils prélèvent la somme d'argent nécessaire ; ils la dépensent ; ils luttent contre les flots ; ils construisent la digue, et vous y retournez un ou deux ans plus tard, et vous y voyez mille acres d'une terre de la plus grande fertilité, couverte d'herbes onduleuses qui donnent un revenu perpétuel au-dessus de toutes les taxes imposées pour payer cette amélioration. Cependant, mon honorable ami prétend que la taxation est un mal et une diminution des droits de tout bon citoyen, et que vous ne pouvez jamais créer la prospérité au moyen de l'impôt. Il peut se faire que vous ne puissiez pas créer la prospérité ou la richesse par ce moyen, mais vous développez assurément la richesse inexploitée, vous développez certainement les ressources nationales, autrefois comparativement sans valeur, au point d'en retirer des revenus, ce qui ne peut pas être fait sans imposer des taxes.

Il en est de même pour chaque Etat, pour chaque pays. Lorsque le Nord-Ouest était un pays inconnu pour nous, et que nous avons songé à l'acheter de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et que nous l'avons acheté, et que nous avons payé $1,000,000, et que nous avons taxé le peuple pour cette fin, mon honorable ami nous aurait dit : Vous ne pouvez pas produire la richesse au moyen des impôts. Mais nous avons payé des taxes pour acheter le Nord-Ouest, et au moyen d'autres taxes, nous l'avons livré à la colonisation. Mais les milliers et les millions d'acres de terre fertile que nous voyons aujourd'hui, et que nous verrons plus tard briller au soleil avec leur couronne d'épis dorés, seront une réfutation permanente de la théorie qui prétend que vous ne pouvez jamais créer la richesse au moyen des impôts ; la liberté, dit-il, c'est le but. Mon honorable ami dit que nous ne devons pas songer à réformer le tarif, qu'il est inutile pour moi de l'essayer, que je n'ose pas tenter cette modification, que je n'oserai pas toucher au principe.

Les honorables chefs de la gauche semblent oublier qu'il y a une distinction entre un principe et un détail de ce même principe, qu'il y a une distinction entre l'arbre et une petite branche de cet arbre. Supposons que mon honorable ami soit fermier. Il se rend dans son verger et trouve un bel arbre fruitier, et à mesure qu'il en approche, il aperçoit des fruits dorés sur ses branches. Mais là, il voit une branche nuisible, pour employer un mot qui est devenu en vogue tout dernièrement. Il voit un bourgeon qui pousse sur une partie de l'arbre où il ne devrait pas être. Il trouve une branche noueuse, difforme. Mon honorable ami est bien le fermier qui, en voyant dans son verger un arbre de cette nature, prendrait sa hache et l'abattrait. Mon honorable ami n'est pas un bon fermier, et c'est ainsi qu'il agirait, mais le véritable fermier, le bon cultivateur, examinerait l'arbre et dirait : voilà un bel arbre, le tronc est magnifique et les branches sont belles ; cependant, voilà quelques branches nuisibles et quelques pousses qui ne devraient pas y être ; et il prendrait une serpette et enlèverait tout ce qui est nuisible et il laisserait l'arbre plus beau que jamais, et en état de produire

plus de fruits. Ce fermier jouirait plus tard des fruits de son travail, et le fermier qui aurait agi comme il a fait, serait jeté par le propriétaire dans les ténèbres extérieures et condamné pour toujours à entendre les lamentations d'un parti dont les membres sont appelés " grits " dans ce pays.

RÉCIPROCITÉ ABSOLUE ET ASSIMILATION DES TARIFS.

Mon honorable ami dit qu'il est faux qu'ils aient jamais proposé d'assimiler le tarif canadien au tarif des Etats-Unis. Eh bien, mon honorable ami a la mémoire courte. Si je traitais cet argument comme il a traité la question du blé à $1.50 le boisseau, je le convaincrais d'hypocrisie sur le champ, et même, je ne sais pas trop si je ne l'acculerais pas au pied du mur, si j'avais ici ses notes et les discours qu'il a prononcés. Cependant, j'admettrai que mon honorable ami avait assez de jugement dans le commencement, pour savoir que c'était là le point faible, et que le rocher sur lequel était appuyé tout l'édifice, s'écroulerait ; il s'est bien gardé d'en parler. Mais mon honorable ami ne peut pas avoir lu les journaux américains; il ne peut pas avoir lu les opinions émises par les hommes d'Etat américains, s'il ignore que presque tous, sans exception, ont déclaré que tout projet de réciprocité absolue entre ce pays et les Etats-Unis, est impossible, excepté en assimilant les tarifs des deux pays. Je puis citer pendant une heure des autorités à l'appui de cette assertion. Tout le monde les connaît.

M. CHARLTON : Citez-en une maintenant.

M. FOSTER : Je ne veux pas fatiguer la chambre, ni insulter à son bon sens en en produisant ; mais si mon honorable ami désire des renseignements je lui prêterai mon livre demain, et il pourra lire pendant une heure les opinions des hommes d'Etat et des journaux américains dans ce sens, et dans ce sens seul.

M. CHARLTON : Vous auriez dû venir ici prêt à vérifier vos assertions.

M. FOSTER : M. l'Orateur, avant de terminer, j'aurai quelque chose à dire à cet honorable député. Mon honorable ami a dit que pas un libéral n'a parlé ainsi, et que pas un Américain n'a dit une telle chose. J'ai fait mon assertion à ce sujet, et je l'invite à visiter les archives, pour voir si elle n'est pas exacte. Eh bien, mon honorable ami n'a pas voulu s'en tenir là. S'il avait laissé ce point de côté avec la simple affirmation que les libéraux n'avaient jamais dit qu'ils assimileraient les tarifs, que pas un Américain ne l'avait dit, on aurait pu s'en tenir à sa parole. Mais mon honorable ami a adopté le moyen dangereux pour lui de discuter, et plus il discute, plus il détruit ses propres prétentions. Mon honorable ami a dit—et là, il a touché le point faible immédiatement—que s'il y avait un tarif moins élevé dans un pays que dans l'autre, on serait tenté d'importer les marchandises du pays qui aurait le tarif le plus bas, et de les passer en contrebande dans le pays qui aurait le tarif le plus élevé.

Puis, mon honorable ami, le député de l'Ile du Prince-Edouard, (M. Davies), qui a si bravement nié, l'autre jour, l'assimilation du tarif, a déclaré, dit-on, qu'il devra en être ainsi, et que les Américains ne sont pas assez insensés pour accepter un projet de réciprocité sans l'assimilation des tarifs. Mon honorable ami a touché le point faible, et je l'ai invité, lui et ses partisans, à démontrer à la chambre comment ils vont obtenir la reciprocité absolue avec les Etats-Unis et établir des droits différentiels contre les autres pays, sans assimiler les tarifs. L'honorable monsieur ne peut pas le faire, il n'y a pas un homme sensé aux Etats-Unis, qui s'est prononcé sur le sujet, sans être en désaccord avec lui sur ce point. Eh bien, mon honorable ami a un puissant partisan, un homme dont on n'a pas beaucoup entendu parler dans les cercles politiques aux Etats-Unis, un monsieur Campbell, de l'Ohio. Mon honorable ami a déclaré que M. Campbell était un hôte, et que M. Campbell s'était déclaré en faveur de la réciprocité ; et il a sorti une feuille de papier sur laquelle était un long extrait qu'il a lu à la chambre, comme étant l'offre de réciprocité faite par M. Campbell. Qu'était-ce ? C'était une convention entre deux jeunes gens nommés Maud et Claude, par laquelle ils se promettaient de s'embrasser. Or, mon honorable ami sait-il qu'il se moque de la question, et qu'il se moque de la chambre, quand il dit que le parti démocratique va nous accorder, et qu'il consent à nous accorder un traité de réciprocité, à raison d'une simple histoire racontée par M. Campbell au sujet de Maud et de Claude ?

Mon honorable ami a déclaré que la victoire des démocrates aux Etats-Unis, a été une victoire pour la liberté du commerce dans ce sens, savoir : qu'elle va avoir l'effet faire disparaître tout tarif de protection et introduire un tarif de revenu seulement. Mon honorable ami a déclaré, dans le même instant, que, dans le Canada, il allait faire disparaître toute protection et introduire un tarif de revenu. Or, si les Etats-Unis adoptent un tarif de revenu, et si mon honorable ami fait adopter dans le Canada un simple tarif de revenu, sur quoi s'appuiera-t-il pour avoir la réciprocité entre les deux pays?

CONDUIT A L'ANNEXION.

Mon honorable ami dit que la réciprocité absolue ne conduit pas à l'annexion. Il savait qu'un chef

de son parti s'était prononcé dans un sens différent, et, afin de fortifier sa position, il a lu quelques paroles que M. Blake a prononcées sur un côté et un peu plus de ce que M. Blake a dit sur l'autre. Le témoignage de M. Blake est une forte preuve chaque fois qu'il peut être cité contre mon honorable ami, parce que, pendant plusieurs années, il a été le chef dévoué des libéraux ; et pendant qu'il était leur chef, chacun d'eux tombait à genoux et proclamait avec enthousiasme les talents et la perspicacité de M. Blake. Si M. Blake, le chef digne de la confiance de son parti, a été obligé de s'en retirer et de renier son passé, au point de rompre ses attaches avec ce parti, si le devoir ordinaire de M. Blake a été pendant plusieurs années de cribler de coups les rangs du parti conservateur, toute petite preuve que M. Blake peut apporter contre ce parti est conforme à tous ses désirs, tandis que la moindre preuve qu'il était forcé de donner contre le parti qu'il a si longtemps dirigé, est quelque chose qui lui est arraché à contre-cœur et, en conséquence, d'une valeur inestimable, comparativement aux témoignages donnés contre l'autre parti. M. Blake a pu penser que la politique de protection des conservateurs conduirait à l'annexion ; mais il a déclaré sans équivoque que la réciprocité absolue conduisait à l'annexion. Il a dit:

Je ne vois aucun plan pour combiner ces deux éléments de permanence du traité et de variabilité du tarif, qui ne comportent pas en même temps le contrôle de celui-ci par les Etats-Unis. La tendance, au Canada, du libre-échange sans restriction avec les Etats-Unis, quand des droits élevés seront maintenus contre le Royaume-Uni, sera vers l'union politique.

Mon honorable ami a lu jusque-là, puis il s'est arrêté. Mais M. Blake a ajouté :—

Et plus le projet aura de succès, plus la tendance sera forte, et cela, à cause de la communauté d'intérêts, le mélange des populations, les relations commerciales et sociales plus intimes et les relations de fisc et de trafic, équivalant à une dépendance que cela créerait avec les Etats-Unis ; à cause de l'isolement plus complet et de la grande divergence qui s'établirait vis-à-vis de la Grande-Bretagne, et à cause, surtout, des inconvénients que l'on éprouverait dans le maintien, et des craintes que l'on entretiendrait sur la fin du traité.

Nos espérances, comme nos craintes, nous conduiraient dans la même direction. Nous regarderions, alors, en effet, vers Washington.

Ce traité une fois effectué, on se servirait de l'avantage du terrain pour l'accomplissement d'une fin ultérieure : et cette vue politique serait un grand facteur dans l'appréciation, par les Etats-Unis, des vues canadiennes sur les changements au tarif conjoint ou quant au maintien ou à la suppression du traité.

L'organisation que nos voisins ont en vue est, sans doute, l'unification du continent.

C'est l'opinion de M. Blake au sujet de la tendance à la réciprocité absolue, et chaque parole est un argument irrésistible dans ce sens. M. Blake a ajouté :

Sans une permanence assurée, quelques prédictions malheureuses des conservateurs qui, autrement, seraient fausses, deviendraient vraies ; car nos avantages naturels incontestables, quant aux produits bruts, au travail, à la situation et aux facilités, seraient étrangement compromis.

Aucun manufacturier, ayant les yeux sur le marché du continent, ne voudrait fixer, ni même augmenter son capital ou ses affaires dans un pays de 5,000,000 d'habitants, au risque de se voir séparé du pays de 60,000,000 d'habitants.

Nos voisins, au lieu de s'engager dans des entreprises manufacturières, ici, s'empareraient de nos marchés avec des marchandises fabriquées là-bas.

Et nos produits, au lieu d'être travaillés ici, seraient transportés à l'étranger pour l'être.

C'est l'opinion de M. Blake, l'opinion d'un chef jouissant de la confiance de son parti, un homme qui, parce que son parti avait adopté la réciprocité absolue, s'est vu forcé de s'en détacher et de donner ce témoignage puissant, bien que donné avec répugnance, contre la politique que ce parti avait adoptée.

### DROITS DIFFÉRENTIELS.

Mais mon honorable ami dit que la plus forte objection à la réciprocité absolue, ce sont les droits différentiels. Il avoue que ces droits devront exister, et il suit l'exemple de l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), et de l'honorable député de Queen (M. Davies), et il base son argument à l'appui du fait que des droits différentiels seraient accordés—sur quoi ? sur le traité rédigé par George Brown, et négocié par lui à Washington, en 1874. Ces trois honorables députés, l'un après l'autre, ont cherché à donner cours à une idée qui est aussi fausse en fait qu'une chose peut être, savoir : que le projet de traité, en 1874, établissait des droits différentiels contre la Grande-Bretagne, et cela, avec le consentement et l'approbation du gouvernement anglais. Je ne les accuse pas de savoir que c'est faux. Mais je les accuse de dire que c'est vrai, quand ils savent que c'est faux, et je parie ma réputation d'homme public que des droits différentiels n'ont pas été proposés, ni permis dans ce traité, et je suis prêt à subir les conséquences de mon assertion, et ces trois messieurs ont mal compris, ou ils ont faussement représenté la question. Je prie la chambre de m'écouter pendant que j'en donnerai la preuve. Je puis le prouver par une foule de circonstances ; mais je me contenterai des premiers faits que je trouve. Je vois que le traité a été négocié en 1874, que George Brown l'a négocié, et qu'Alexander Mackenzie était le premier ministre du pays à cette époque. Il a, lui-même, signé le mémoire

indiquant la nature des négociations de réciprocité que devait suivre George Brown. Que dit-il? Après avoir parlé d'autre chose, il dit :

A l'égard de la réciprocité commerciale, considérée isolément, il n'y a aucune raison de douter que le Canada ne trouvât de grands avantages dans une extension de la nomenclature mentionnée dans l'article 3 de l'ancien traité, si cette extension portait la liste suivante : produits ouvrés en bois, instruments d'agriculture, sel, huiles minérales, briques à bâtir et à fourbir, plâtre calciné, chaux, produits industriels non fabriqués en Angleterre, et non exportés d'Angleterre, et ocres moulues ou non moulues.

Cela est daté du 9 mars, dans le mémoire qui devait guider George Brown. Examinons la seconde phase, qui se trouve dans l'arrêt du Conseil, approuvé le 26 mars 1874, dans lequel nous trouvons ce passage—on devra se souvenir que dans ce temps, les Etats-Unis demandaient avec instance une liste d'articles manufacturés plus considérable que celle qui était proposée.

La dépêche récente de sir Edward Thornton à Son Excellence, le gouverneur général, indique chez le gouvernement des Etats-Unis un désir d'augmenter la liste des marchandises contenues dans le traité de 1854, en y ajoutant les différents produits de la manufacture des deux pays. Le gouvernement consentirait volontiers à une réciprocité aussi étendue qui comprît les objets fabriqués en bois —tels que châssis de fenêtre, portes, persiennes, seaux, cuves, barils, allumettes et divers autres produits de cette nature—les instruments agricoles, les briques à bâtir et à fourbir, le gypse calciné ou plâtre, les ocres réduites ou non réduites en poudre, et généralement tous les produits industriels non manufacturés en Angleterre, et non importés d'Angleterre à ce pays-ci ; avec tels autres articles dont le gouvernement impérial et le gouvernement canadien pourraient convenir de part et d'autre, ou qui, par convention réciproque, pourraient être frappés d'un droit d'entrée, fixe à déterminer dans le traité. Il est bien entendu, néanmoins, qu'aucune proposition tendant à l'introduction d'objets fabriqués, ne sera décidée avant d'avoir été soumise aux gouvernements impérial et canadien. On peut joindre le sel, comme produit naturel, à l'ancienne liste des articles admis en franchise.

Dans cette seconde phase de la procédure, on trouve le désir soigneusement exprimé d'exclure les articles sur lesquels les droits différentiels pouvaient être imposés contre la Grande-Bretagne, et on a eu soin de dire que si cette proposition était faite, elle serait préalablement soumise aux deux gouvernements. L'arrêté du conseil ajoute plus loin :

M. Brown communiquera cette intention à sir Edward Thornton et, en même temps, lui représentera que les changements relatifs au commerce proposés par le gouvernement canadien, ne préjudicieraient à aucun degré aux intérêts impériaux.

C'est une autre phase. Le 23 avril 1874, le comte Carnarvon adresse une dépêche au comte Dufferin, dans laquelle il dit :

A la suite d'une consultation avec ce département, lord Derby a, par télégramme, fait savoir à sir E. Thornton, que la note pouvait être communiquée à M. Fish, mais que les propositions devaient être présentées comme un préliminaire seulement, et non pas comme le résultat d'une mûre délibération de la part du gouvernement de Sa Majesté—ce que sir E. Thornton voudrait bien expliquer à M. Fish.

De plus, cela fait voir le sens des instructions, les instructions réelles, le soin pris pour que ces instructions ne fussent pas dépassées, le sens des instructions étant qu'il ne serait pas imposé de droits différentiels contre la Grande-Bretagne. C'est une partie des faits. Maintenant, je désire produire une autre preuve.

Je suppose que le traité lui-même peut être accepté comme démontrant ce qu'il signifie. L'autre jour, j'ai défié mon honorable ami de lire une seule clause de ce traité, qui exigeait, comme condition du traité, que les articles admis en franchise dans le Canada, venant des Etats-Unis, ne seraient pas admis en franchise en Angleterre, ni dans d'autres pays. Il n'a pas pu la lire, parce quelle n'existe pas dans le traité. Mais il s'est efforcé de démontrer, en argumentant, que, bien que la clause ne fût pas dans le traité, cependant, le sens commun nous forçait de croire que, s'il y avait eu un traité entre les deux pays, en vertu duquel certains articles auraient été admis en franchise dans chaque pays, sans autre explication, le traité devait être nécessairement restreint à ces deux pays. Le contraire est l'exacte vérité. Mais je désire pousser l'argument plus loin.

Il y a une autre clause dans le traité qui applique le traitement accordé aux nations les plus favorisées. Pourquoi a-t-on inséré cette clause, si le traité lui-même donnait aux Etats-Unis un marché privilégié, avec des droits différentiels contre la Grande-Bretagne, sur les articles mentionnés, et qui sont énumérés dans une autre clause, que l'honorable député peut lire et dont je ne veux pas fatiguer la chambre ? C'est une clause qui prescrit que, si des conditions plus favorables sont accordées par les Etats-Unis à un troisième pays, ou par le Canada à un troisième pays, les mêmes conditions seront accordées par un pays à l'autre.

M. DAVIES (I.P.-E) : L'honorable ministre veut-il lire la clause qui établit, dit-il, le traitement des nations les plus favorisées, quant aux articles énumérés dans le traité ?

M. FOSTER : Voici la clause :

Pendant le temps mentionné dans l'article XIII, il ne sera point imposé aux Etats-Unis, sur les articles du crû, de la production ou de la manufacture du Canada non énumérés dans les dits tableaux, ni au Canada, sur les articles non énumérés du crû, de la production ou de la manufacture des Etats-Unis, d'autres droits ou de droits plus élevés que ceux auxquels seront respectivement soumis

**les mêmes articles du crû, de la production ou de la manufacture de la Grande-Bretagne, ou autre pays quelconque.**

Ces deux articles vont ensemble. Le premier prescrit que les deux pays échangeront certains produits ; il n'y a pas une clause dans le traité qui dise que l'un au l'autre pays sera favorisé. Et puis, l'échange entre les deux pays est étendu de consentement aux articles qui n'étaient pas mentionnés, accordant le traitement des nations les plus favorisées, mais non une préférence, à l'un ou à l'autre pays. Or, je prétends que l'esprit des instructions en entier, était d'empêcher d'imposer des droits différentiels contre l'Angleterre, et que, si un traité est conclu, le traité ne mentionne pas des droits différentiels contre l'Angleterre.

J'arrive maintenant au témoignage de George Brown. George Brown devait en savoir autant sur cette question que tout autre homme. George Brown a fait ce discours, après que tous les tableaux eurent été déposés, après que le traité eut été terminé autant qu'il pouvait l'être et, connaissant parfaitement bien les articles dans le tableau qu'il venait de lire. George Brown a lu le même tableau que mon honorable ami a lu ce soir et, après l'avoir lu, il s'est exprimé dans les termes suivants, concernant certaines objections que l'on faisait au traité :

**La première de ces objections était que le traité établissait des droits différentiels contre la Grande-Bretagne, et en faveur des Etats-Unis.**

Il déclara que cette objection était mal fondée et il le prouva en disant :

**Il était parfaitement entendu, dès l'ouverture des négociations, qu'aucun article ne pourrait être admis en franchise aux Etats-Unis, sans l'être également en Angleterre et on n'a jamais songé à autre chose.**

Or, si George Brown avait dit cela, après que les premiers tableaux eurent été déposés, l'honorable député aurait pu avoir raison de dire qu'il avait parlé d'un sujet pendant qu'il était rendu à la moitié des négociations. Mais George Brown a dit cela après que le traité eut été conclu, et après avoir lu au Sénat la même liste d'articles manufacturés que mon honorable ami a lue, et George Brown a dit très clairement qu'il n'avait jamais été question de droits différentiels, dans ce traité, contre la Grande-Bretagne.

L'honorable député a cru qu'il avait mis la main sur un argument qui pouvait l'aider, et il a lu le rapport d'une chambre de commerce sur ce projet de traité qui lui avait été soumis par lord Derby. Ce dernier, qui connaissait la nature des négociations, savait que le gouvernement canadien s'était engagé à ne pas imposer de droits différentiels contre l'Angleterre ; il savait aussi que toutes les négociations avaient été sous le contrôle direct du gouvernement impérial. Quel a été le rapport de la chambre de commerce ? Il dit qu'il n'y a rien à dire contre le traité tel qu'il lui est soumis. Il n'est pas question de droits différentiels. Mon honorable ami revient sur cela après coup, comme si telle avait été l'intention de la chambre de commerce, mais cette dernière basait son rapport sur les données exactes qu'elle avait en sa possession et sur la promesse que les articles mentionnés seraient admis en franchise en Angleterre, aussi bien qu'au Canada. Si l'honorable George Brown n'en savait rien et si l'honorable chef de l'opposition croit qu'il peut mettre en doute le caractère et la véracité de l'honorable George Brown qui a fait, en pleine connaissance de cause, une déclaration aussi formelle qu'il est possible de la faire, il devra au moins admettre que lord Derby en savait quelque chose. Or, à cette même époque, presqu'au même moment, on entretenait la crainte en Angleterre que ce traité contiendrait des droits différentiels contre l'Angleterre, et des représentants des différentes industries se rendirent en députation auprès de lord Derby, lui exposèrent leurs craintes et demandèrent son intervention. Que leur a-t-il répondu ?

**Que c'est le strict devoir du gouvernement de Sa Majesté de veiller à ce que le libre commerce de l'Angleterre ne soit pas mis dans une position plus désavantageuse que celui des autres pays, par aucun traité qui pourrait être conclu au nom des colonies, et aussi, de défendre l'imposition de droits différentiels en faveur des Etats-Unis et au détriment de l'Angleterre dans aucun tel traité.**

Il assure aussi à la députation :

**Qu'il n'y a rien dans le traité proposé pour laisser supposer que le gouvernement canadien est en faveur de tels droits différentiels.**

M. LAURIER : A quelle date ?

M. FOSTER : 1874.

M. LAURIER : Quel mois ?

M. FOSTER : Je ne puis pas dire le mois.

M. DAVIES (I.P.-E.) : C'est important à savoir.

M. FOSTER : La date est importante, mais l'est-elle plus que les paroles que je viens de citer ?

M. DAVIES (I.P.-E.) : Oui, parce qu'il est important de savoir s'il a fait cette déclaration avant de soumettre le traité à la chambre de commerce et d'en avoir reçu la réponse que nous pouvions imposer des droits différentiels, si nous voulions et que le gouvernement anglais ne dirait rien.

M. FOSTER : La chambre de commerce n'a jamais dit cela.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il y a aussi sa dépêche par laquelle il déclare, après avoir lu le rapport de la chambre de commerce, qu'il approuve le traité.

M. FOSTER : La chambre de commerce n'a jamais dit ce que l'honorable député vient de répéter. Il cherche à se tirer d'affaire par un bien petit moyen. Parce qu'il ne peut pas avoir la date exacte, l'heure à laquelle ces paroles de lord Derby ont été prononcées, il les révoque en doute. Qu'a dit lord Derby ? Il a déclaré :

Qu'il n'y a rien dans le traité proposé pour laisser supposer que le gouvernement canadien était en faveur de tels droits différentiels.

Il a déclaré aussi :

Que c'est le strict devoir du gouvernement de Sa Majesté de veiller à ce que le libre commerce de l'Angleterre ne soit pas mis dans une position plus désavantageuse que celui des autres pays, par aucun traité qui pourrait être conclu au nom des colonies, et aussi de défendre l'imposition de droits différentiels en faveur des Etats-Unis et au détriment de l'Angleterre dans aucun tel traité.

Et l'honorable député cherche à sortir de cela, en me demandant l'heure et la minute exacte à laquelle ces paroles ont été prononcées. Comme je l'ai déjà dit, une pareille ignorance n'est pas excusable. L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), disait, l'autre jour, qu'il discute cette question depuis quinze ans. D'autres députés de la gauche sont dans le même cas. S'ils sont tellement dépourvus qu'ils ne peuvent pas même se rappeler les faits, se sont de piètres chefs politiques à qui confier les intérêts d'un parti, et encore moins ceux d'un pays. Ce point de la question a souvent été débattu dans les journaux ; l'honorable M. Alex. Mackenzie, à maintes reprises, a donné les mêmes garanties, et le *Mail* de Toronto disait :

Nous sommes autorisés par l'honorable Alex. Mackenzie, à dire que M. McDougall est entièrement dans l'erreur, en prétendant que le traité de 1874 conseillait, proposait ou permettait des droits différentiels.

J'en ai fini avec cette question, mais je répète que ce traité ne comportait pas de droits différentiels. Si mon honorable ami n'a rien de mieux pour recommander au peuple l'adoption d'un projet dont les droits différentiels sont la principale objection, s'il n'a rien de mieux qu'une prétention sans fondement, son coup est manqué, et il fera bien de ne pas en appeler à l'électorat.

L'honorable député de Queen (M. Davies) s'est permis, l'autre soir, une déclaration tout aussi erronée, pour faire croire que des droits différentiels avaient été proposés dans une autre circonstance. Il a prétendu que sir John Macdonald, le parrain politique du parti libéral-conservateur, avait envoyé sir Alexander Galt et trois autres délégués à Washington en 1865 et, par leur entremise, avait offert d'assimiler les tarifs des deux pays, ce qui est en principe et en pratique ce que lui et ses amis proposent de faire au moyen de réciprocité absolue. L'honorable député a fait cette déclaration en même temps que plusieurs autres, et elle pêche par le même manque de recherches et le même manque d'exactitude. J'ai ici exactement ce qui a été proposé, dans un mémoire préparé par sir Alexander Galt et ses collègues. Ils travaillaient à faire prolonger le traité de 1854, ou à le remplacer par d'autre chose. Rendus à Washington, ils constatèrent que les Américains n'étaient pas disposés à renouveler le traité. Une des principales raisons qu'ils donnaient, était que, par suite de taxes intérieures toutes spéciales, ils devaient insister pour imposer des droits plus élevés sur certains articles compris autrefois dans le traité, afin d'équilibrer les échanges entre les deux pays ; et voici la proposition faite par sir Alexander Galt et ses collègues :

Le commerce entre les Etats-Unis et les provinces anglaises devrait, dans les circonstances ordinaires, être libre en ce qui concerne leurs produits naturels ; mais comme des taxes intérieures exceptionnelles existent aux Etats-Unis, il est maintenant proposé que les articles compris dans la liste des articles admis en franchise en vertu du traité de réciprocité, continueront à être échangés, sujets seulement à tel droit qui pourra être l'équivalent de cette taxe intérieure. Il est proposé que les deux parties pourront ajouter certains articles à la liste actuelle.

Si les points ci-dessus sont réglés d'une manière satisfaisante, le Canada est disposé à fixer ses droits d'accise sur les spiritueux, la bière et le tabac d'après la base la plus favorable qui pourra être mutuellement adoptée après mûre considération ; et s'il était nécessaire de faire la même chose pour d'autres articles, le gouvernement canadien est disposé à faire tout en son pouvoir pour prévenir tout trafic illicite.

Le mémoire "B" contient la réponse des délégués des Etats-Unis. Ils donnent une liste des articles du traité de 1854, sur lesquels il mettent des droits plus ou moins élevés, qu'ils veulent faire payer au Canada pour compenser le désavantage dans lequel ils prétendent se trouver par suite de leurs taxes intérieures.

Dans le mémoire "G" qui suivit, M. Galt répondit :

A propos du mémoire reçu du comité des voies et moyens, les délégués provinciaux regrettent d'être obligés de dire que les propositions qu'il contient au sujet des relations commerciales entre les deux pays, ne sont pas telles qu'ils puissent en recommander l'adoption aux différentes législatures. Les droits qu'on propose d'imposer sur les produits des provinces anglaises, à leur entrée sur les marchés des Etats-Unis, sont tels, que, dans leur opinion, ils seront prohibitifs dans certains cas, et gêneront considérablement le cours naturel du commerce. Ces droits sont tellement plus élevés que ce que les délégués considéraient devoir être un équivalent pour les taxes intérieures des Etats-Unis, qu'ils en sont, bien malgré

**eux, venus à la conclusion que le comité ne désire pas que le commerce entre les pays continue à se faire sur des bases de réciprocité. Avec l'assentiment du ministre anglais à Washington, ils sont obligés de décliner respectueusement d'accepter l'arrangement proposé dans le mémoire.**

C'est tout ce qu'il y a eu. On n'y trouverait pas l'ombre d'un argument en faveur de droits différentiels, ou en faveur de l'assimilation des tarifs des deux pays.

J'ai épuisé ma provision de patience et, probablement aussi, celle de la chambre, et cependant, il y a encore deux ou trois points que je comprends qu'il me faut traiter.

ASSERTIONS DE M. CHARLTON.

L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) a prétendu, l'autre jour, que le gouvernement, lorsqu'il en a appelé au peuple en 1891, a promis d'obtenir un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et que c'est avec cette promesse fausse, que nous avons trompé l'électorat et gagné les élections. J'aime que les discussions dans cette chambre se fassent honnêtement et loyalement et, dans ce but, j'ai voulu fournir à l'honorable député l'occasion de se rétracter. J'espérais qu'il aurait au moins le courage de dire qu'il était allé un peu loin, que nous n'avions pas fait cette promesse, mais que nous l'avions laissé entendre. Mais il n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte et non seulement une fois, mais deux, ou trois fois, avant de terminer son discours, il a répété que nous avons positivement promis que nous étions certains d'obtenir un traité de réciprocité et que nous avions gagné les élections par ce moyen. Maintenant, je donne à l'honorable député une nouvelle occasion de se rétracter.

Plusieurs VOIX : Oh !

M. FOSTER : Il ne le fera pas. Je n'en suis pas surpris ; mais ce qui m'étonne, c'est de voir que ses amis qui siègent sur les premiers rangs de la gauche, l'approuvent dans son refus de retirer une accusation qu'il n'a pas prouvée et qu'il ne peut pas prouver. Quand on lui a demandé de fournir des preuves, qu'a-t-il fait ? Il a cité l'*Empire*. L'*Empire* de Toronto n'est pas le gouvernement. Il n'avait pas prétendu que l'*Empire* avait dit telle ou telle chose. Son accusation était que le gouvernement avait dit ceci et cela ; et lorsqu'il a cité le passage de l'*Empire*, il s'est trouvé que l'*Empire* lui-même ne l'avait pas dit. Il a épluché tout l'article, sans pouvoir trouver une syllabe, ni une ligne pour corroborer son assertion.

Après cela, il a déclaré que le projet de traité de 1874 comportait une proposition directe de droits différentiels, absolument comme ce que l'on propose avec la réciprocité absolue. Là encore, sir John Thompson lui a fourni l'occasion de se rétracter. Il s'est contenté de demander si l'honorable Geo. Brown n'avait pas déclaré telle et telle chose. L'honorable député ne répond jamais franchement à une question. Il n'a pas répondu à celle-là ; il s'en est tiré par un faux-fuyant.

Voilà un honorable député deux fois convaincu de vouloir combattre ses adversaires en falsifiant les textes, et quand l'occasion lui est offerte de se rétracter, il s'y refuse obstinément.

Cela n'a pas été dit seulement devant la chambre qui peut en constater la fausseté, mais son discours est répandu dans le pays ; il sera bientôt, je suppose, mis en brochure, comme tous ses discours, et distribué dans son comté, où les gens le liront et diront que le gouvernement du Canada est un mauvais gouvernement, parce qu'il a déclaré, en 1891, qu'il était certain d'obtenir un traité de réciprocité, qu'il en a appelé au peuple sur cette promesse, et n'a pas obtenu de traité ; parce qu'il s'est prononcé contre les droits différentiels et que le gouvernement anglais y est aussi opposé et que, malgré cela, en 1874, des droits différentiels avaient été accordés et que l'Angleterre y avait virtuellement consenti.

Les gens diront : nous ne pouvons pas appuyer un gouvernement qui se rend coupable de pareilles supercheries. Lorsqu'on leur demandera sur quoi ils se basent pour en venir à cette conclusion, ils répondront : Parce que l'honnête John Charlton l'a dit, parce que M. Charlton est un chrétien, parce qu'il est doyen de l'église presbytérienne, parce que c'est un homme qui se prétend très vertueux, parce que c'est un homme de bien, et qu'il ne voudrait pas dire une chose qui n'est pas. Nous allons nous guider, en politique, sur ce que dit M. Charlton, parce que nous avons confiance en son honnêteté.

Voilà, assurément, un genre de polémique qui ne devrait pas être permis, non seulement entre les partis, mais entre un député et le peuple qui lit ses discours.

Cet honorable député trouve très mauvais que le capitaine d'un remorqueur tire une petite ficelle et permette au sifflet de son navire de troubler le solennel repos du dimanche matin. Je préférerais le voir troubler 10,000 fois le repos solennel du dimanche, que de l'entendre violer le pacte sans lequel toute société est impossible—la vérité qu'on se doit les uns aux autres, de plus, si ce capitaine de remorqueur contait un mensonge à son second, le mal serait moindre ; il aurait souillé la pureté de son cœur, il aurait abusé de la confiance de son voisin, mais cela ne concernerait que ces deux hommes. Mais que dire d'un homme public qui lance ces accusations sans l'ombre d'une preuve, et

qui, lorsque l'occasion lui est offerte de les retirer et de se retracter, refuse de le faire, et répand ses faussetés d'un bout à l'autre du pays. Ce genre de lutte politique ne devrait pas exister.

M. DAVIES ET LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON.

L'honorable député de Queen (M. Davies), a erré de la même manière, mais je dois dire que c'est par ignorance, car il n'y a pas un homme public, surtout un homme qui aspire à devenir le chef des provinces maritimes, qui oserait commettre sciemment de pareilles erreurs. Il se penchait de mon côté en parlant sur ce ton mélo-dramatique qui lui est particulier, et avec l'emphase qu'il met dans tout ce qu'il dit, que ça vaille la peine ou non. Il m'a accusé de falsification. Il me fait penser à ces petits instruments qui, une fois montés, ne peuvent plus s'arrêter, tant que le ressort n'est pas détendu, et qui tournent plus vite et font plus de bruit, à chaque nouvelle révolution. Immédiatement après avoir été monté, l'honorable député a commencé par dire : vous avez dit une chose fausse, mais je ne vous accuse pas de l'avoir fait volontairement, car vous aviez un biais dans l'esprit, et il s'est naturellement glissé dans vos explications, et votre déclaration ne se trouve pas tout à fait exacte. Mais avant d'être arrivé au bout du ressort, il s'est exprimé plus catégoriquement et a déclaré que le ministre des Finances avait délibérément falsifié le dossier dans cette affaire. Il parle de dossier. Quel dossier ? Il avait un document dans la main. D'où venait-il ? Du Sénat américain. Quel était ce document ? Une lettre. De qui ? De M. Blaine.

Mais l'honorable député avait aussi devant lui la déclaration faite devant cette chambre, il y a un an, sous l'autorité d'un ministre de la Couronne, en présence des deux collègues qui l'ont accompagné à Washington—une déclaration plus longue et plus complète que celle de M. Blaine. Il a préféré ignorer ce document et prendre l'autre comme la seule preuve authentique. Cela fait-il une différence que cette déclaration ait été faite dans l'intimité de mon cabinet, et ait été ensuite répétée ici, ou qu'elle fît partie de l'exposé budgétaire, qu'elle ait été donnée en pleine chambre, comme étant mon rapport officiel, fait sous ma responsabilité ministérielle, en pesant chaque mot, et en disant ce que je crois être la vérité ?

Quelle justice y a-t-il à prendre la lettre de M. Blaine, comme le seul document authentique qui fût au dossier, comme si ma déclaration ne faisait pas, elle aussi, partie du dossier ? L'honorable député a prétendu que la lettre de M. Blaine contient tout ce qui s'est passé : comment le sait-il ? Je ne le sais pas. Toutes les probabilités sont que M. Blaine ne raconte pas dans cette lettre tout ce qui a eu lieu. Comme question de fait, il ne rapporte pas la cinquième partie de ce qui s'est passé. Il ne parle pas des protocoles : il n'y en avait pas. Il a simplement remis au président une lettre contenant, en quelques phrases, ce qu'il se rappelait de la conférence, se rapportant à la demande du Congrès et aux choses sur lesquelles il doit faire rapport. Cette lettre est une pièce du dossier, mais ma déclaration est aussi une pièce du dossier, et une pièce plus longue et plus complète que l'autre. Il était réservé à un Canadien, et à un député de l'opposition, d'affirmer que la déclaration d'un de ses collègues était fausse, et d'accepter comme vraie celle de M. Blaine.

M. CHARLTON : Devons-nous comprendre que l'honorable ministre déclare que la lettre de M. Blaine est fausse ?

M. FOSTER : L'honorable député s'est levé d'un air majestueux, et il parle sur un ton imposant, mais il prend un peu trop le devant. S'il veut s'asseoir et se taire, je vais le lui dire.

M. CHARLTON : Dites oui ou non.

M. FOSTER : D'abord, j'espère que la chambre admettra avec moi que l'honorable député se trompe, en disant que la lettre de M. Blaine contient un récit détaillé de tout ce qui s'est passé. Maintient-il cette prétention ? Je lui demande s'il n'a pas dit que j'ai probablement été induit en erreur, par l'opinion fausse que j'avais dans l'esprit. Suis-je seul à participer de la nature humaine, et M. Blaine était-il seul au-dessus de la fragilité humaine ? M. Blaine ne pouvait-il pas être assez humain, pour nourrir certaines opinions préconçues, qui auraient pu l'induire à faire un rapport conforme à ses désirs ? Honnêtement et franchement, n'était-il pas aussi exposé à cela que moi-même, et cependant, on prend sa déclaration comme l'exact rapport des événements et des faits et la mienne est qualifiée de falsification et indigne de créance.

Un autre point, maintenant. L'honorable député de Queen (M. Davies) a dit—je puis citer ses propres paroles, s'il en doute—que le secrétaire d'Etat, M. Blaine, contredit catégoriquement la déclaration de M. Foster. Veut-il indiquer une seule phrase de M. Blaine qui contredise une seule de mes déclarations ? Mettez les deux rapports en regard. J'en dit plus que M. Blaine ; et lui en dit moins que moi ; je dis tout ce que M. Blaine dit, non pas exactement dans les mêmes termes, mais je traite de tous les sujets qu'il a traités, mais lui n'a pas abordé tous ceux que j'ai traités. M Blaine dit que la première proposition comportait la réciprocité en produits naturels, avec telles extensions et définitions que pourraient rendre nécessaires

le changement des circonstances. J'ai dit cela aussi ; nous sommes d'accord sur ce point. M. Blaine dit qu'une liste d'articles manufacturés devait être ajoutée aux produits naturels. J'ai dit que la réciprocité devait se borner aux produits naturels et manufacturés, en général. Il y a ici une divergence, mais c'est tout. M. Blaine dit qu'il doit y avoir des droits différentiels contre l'Angleterre. J'ai dit aussi qu'il fallait des droits différentiels contre l'Angleterre. Sur tous ces points, nous sommes exactement d'accord, ou bien près l'un de l'autre. Dans le reste de ma déclaration, je traite des questions auxquelles M. Blaine ne touche pas, mais qui ont été débattues dans la conférence qui a eu lieu, et débattues longuement.

Je demande à l'honorable député s'il s'est montré juste envers moi, en prétendant que M. Blaine a rapporté tout ce qui s'est passé, en prétendant que son rapport est le seul auquel on puisse se fier et en refusant d'accepter ma déclaration comme un document, au moins aussi digne de foi que la lettre de M. Blaine. Il pourrait, au moins, me faire la concession qu'il paraissait disposé à m'accorder au début de son discours, lorsqu'il admettait que je n'avais pas dénaturé les faits de parti pris. Je suis convaincu que lorsqu'il relira son discours, à tête reposée, il s'apercevra qu'il a été injuste comme il n'est pas permis de l'être envers un collègue qui siège en face de lui, dans une chambre dont tous les membres sont censés être des gentilshommes.

Je n'ai pas un mot, ni une syllable à retrancher de la déclaration que j'ai faite l'an dernier. J'y persiste dans sa totalité, sans aucune restriction mentale ; j'y persiste en présence de mes collègues qui m'ont accompagné à Washington.

Je demande à la chambre ce qu'elle pense de la loyauté d'un honorable député qui n'attache d'authenticité qu'à la version d'un étranger, et refuse toute créance et toute honnêteté à son compatriote et à son collègue.

### CE QUE VEUT L'OPPOSITION.

Avant de terminer, je désire dire quelques mots de la question générale. Jusqu'à présent, je me suis borné à réfuter, point par point, les arguments soulevés ce soir ou ces jours derniers et, je m'aperçois que je n'ai pas touché aux grandes lignes du débat, comme je me proposais de le faire. Je terminerai par quelques remarques pour lesquelles je réclame l'attention de la chambre et celle du pays.

Nos adversaires ne s'entendent peut-être pas beaucoup sur ce qu'ils veulent ; mais il sont parfaitement d'accord sur ce qu'ils ne veulent pas. Quand on en vient a résumer les opinions des principaux d'entre eux, pour savoir ce qu'ils désirent, on constate une grande divergence d'opinions. Ils sont d'accord sur quelques rares principes, mais sous les autres rapports, ils sont loin de s'entendre. L'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) croit à la réciprocité absolue ; il veut avoir accès aux marchés des Etats-Unis, et il est convaincu que là réside la seule chance d'agrandissement et de développement du Canada.

L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) est décidé à consacrer sa vie à nous obtenir la réciprocité absolue. L'honorable député de Queen (M. Davies) est moins précis et moins clair. Il s'est aperçu qu'il vaux mieux quelquefois ne pas trop parler, ou ne pas parler d'une manière trop positive. Aussi, cette fois, il se tient sur ses gardes et il termine sa harangue par cette phrase merveilleuse de précision et de clarté : "Nous voulons le plus large traité possible compatible avec l'indépendance commerciale et politique du Canada."

L'honorable député de Brant-sud (M. Paterson), s'est permis de me plaisanter assez agréablement, sous prétexte que mes déclarations n'étaient pas assez positives ; mais il a atteint le sommet du vague et de l'indéfini, lorsqu'il s'est écrié : "Je veux le commerce le plus libre possible avec les Etats-Unis, compatible avec la dignité, l'honneur et la stabiilté des deux pays."

Il n'est pas content de moi, parce que j'ai déclaré que j'agirais dans le plus grand intérêt du pays en général. Il a résolu de donner une définition très précise, et voici quelle est cette définition : Il me semble voir mon honorable ami, au sortir de cette session, rencontrer un cultivateur, un de ces pauvres cultivateurs dont il parle, et qui lui demande : "M. Paterson, vous arrivez du parlement ; je sais que vous êtes un homme très instruit, et un grand homme politique ; je sais que vous voyez de loin, et que vous comprenez très bien les choses. Je voudrais savoir si vous allez nous accorder le marché des Etats-Unis." L'honorable député s'empressera de satisfaire ce pauvre homme, ce pauvre cultivateur, en lui disant : "Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis en faveur de relations commerciales les plus libres possible avec les Etats-Unis, sans préjudice à la dignité, à l'honneur et à la stabilité des deux pays." Quelque temps après, il rencontrera dans sa propre ville, un de ces riches manufacturiers qui viendra lui demander avec l'anxiété peinte dans la figure : "M. Paterson, que va-t-il arriver en fin de compte ? Aurons-nous la réciprocité, et si nous l'avons, comme vous le désirez, serons-nous exposés à une concurrence impitoyable de la part des Etats-Unis ?" Je vois le bon député se dresser dans toute sa dignité et répondre : "Je ne puis vous dire s'il en sera ainsi, ou non ; mais je puis vous dire, sur ma parole d'honneur, que je suis en faveur de relations commerciales les plus libres possible avec les

Etats-Unis, sans préjudice à la dignité, à l'honneur et à la stabilité des deux pays." Il contentera ainsi tous ses électeurs, avec cette déclaration positive et précise et, si l'on n'élève pas en sa propre ville un monument en l'honneur de la grande politique nationale, je suis certain qu'on en élèvera un pour rappeler la clarté positive et la définition précise de la grande politique nationale.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) est le plus conservateur de tous. Il dit qu'il ne veut pas de révolution, ni faire de tort aux industries existantes. Il est en faveur d'un tarif de revenu, et il voudrait voir l'homme qui pourrait se faire élire dans un comté, en se déclarant en faveur de la taxe directe. Il est contre l'indépendance et l'annexion, et il croit que ceux qui parlent maintenant d'indépendance ou d'annexion, ne sont pas de vrais Canadiens. Cependant, il siège tout près d'un homme qui parle d'indépendance, depuis quelques mois. L'honorable député de L'Islet (M. Tarte), a deux articles dans son programme. D'abord, il voudrait une législation pour augmenter les profits des cultivateurs——

M. TARTE : Je n'ai jamais rien dit ni écrit de la sorte.

M. FOSTER : Si mon honorable ami——

M. DAVIES (I. P.-E.) : Rétractez-vous.

M. FOSTER : Non ; on me permettra d'avoir une courte conversation avec mon honorable ami. Si mon honorable ami veut consulter les *Débats* et lire son discours, et s'il veut revoir le manifeste qu'il a adressé aux électeurs de son comté, il s'apercevra qu'on y trouve ces deux déclarations, hormis que je ne sache pas lire le français.

M. TARTE : C'est peut-être vrai.

M. FOSTER : C'est peut-être la raison, je m'en rapporte à lui. Dans son manifeste, il a dit qu'il favoriserait une législation qui augmenterait la valeur des produits des cultivateurs, et que si M. Laurier arrivait au pouvoir, il laisserait subsister deux ou trois articles de la politique de protection.

M. TARTE : Je n'ai jamais rien écrit, ni rien dit de semblable.

M. FOSTER : Alors, je ne comprends pas le français. Je vais revoir cela, et si je me suis trompé, je me rétracterai avec plaisir. C'est ce que disent mes honorables amis, dans la négative.

CE DONT L'OPPOSITION NE VEUT PAS.

Mais, je désire attirer l'attention de la chambre sur ce que disent ces honorables députés, quand ils parlent dans l'affirmative. Alors, il n'y a pas d'hésitation. Leurs explications sont complètes. Leur politique est claire et précise, et je désire qu'elle soit connue d'un bout à l'autre du pays. Quelle est cette politique ? L'honorable député d'Oxford-sud nous dit :

> Notre politique a toujours été de détruire ce vilain tarif de protection ; je ne m'occupe pas de savoir si nous le détruirons d'une manière ou d'une autre, mais, ce que nous désirons, c'est de le détruire.

Il ne donne pas plus d'explications que cela. L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) nous dit :

> La protection, M. l'Orateur, quoiqu'on en dise, n'est ni plus ni moins, qu'une espèce d'esclavage, c'est une politique qu'on ne peut pas plus défendre que l'esclavage, en se basant sur les grands principes de justice. C'est l'esclavage absolu et sans condition.

Cela est clair ; il n'y a pas de faux-fuyants. Mon honorable ami de l'Ile du Prince-Edouard (M. Davies) nous dit :

> Nous avons attaqué cette politique depuis des années. C'est une politique maudite, maudite de Dieu, et des hommes. Il faut l'abolir, pour sauver le pays.

Enfin, pour couper au plus court, le chef de l'opposition a déclaré, ce soir, qu'il voulait faire disparaître tous les vestiges de la politique de protection, en établissant un tarif de revenu seulement. C'est avec plaisir, M. l'Orateur, que j'ai lu ces déclarations, et c'est avec plaisir que j'ai vu applaudir les honorables députés de la gauche. Ils ne pourront plus désormais nier que telle est l'expression de leurs idées. Je demande à mes honorables amis qui croient en la protection, mais qui peuvent avoir quelques griefs spéciaux et particuliers, contre le tarif, je leur demande de bien peser ces assertions ; car le véritable but de la motion proposée par les honorables députés de la gauche, est de détruire la politique de protection dans ce pays. Des députés peuvent ne pas approuver certains articles du tarif, mais ils doivent croire à la politique de protection, et ils doivent désirer la voir maintenir dans ce pays. Je les mets en garde contre la proposition des honorables députés de la gauche, qu'ils disent être inoffensive. Jusqu'à présent, nous avons développé considérablement nos relations commerciales et industrielles et dans le cours des dernières années, nous avons fait des prodiges dans le développement de notre vie industrielle. Les étrangers qui viennent ici et qui étudient notre histoire, le reconnaissent franchement et spontanément.

Il peut se faire que cette politique ait quelque défectuosité, que certains détails demandent à être soigneusement examinés, et que le tarif ait besoin de réforme sous certains rapports. Certains députés de la gauche ont émis des doutes sur la bonn

foi du gouvernement concernant sa sincérité sur la revision du tarif. Je me suis levé, ce soir, pour déclarer que ce que j'ai déjà dit à ce sujet a été dit du consentement de tous mes collègues, avec la plus parfaite bonne foi. Je demande aux électeurs du pays de faire bien attention et de ne pas se laisser tromper par les belles phrases des députés de la gauche. Je leur demande de ne pas oublier que, dans le débat actuel, le principe de la protection en ce pays est en jeu. Si les honorables députés de la gauche avaient l'occasion de mettre leurs principes politiques à exécution, et de les pousser à leurs dernières conséquences, nous serions exposés à voir un bon jour nos industries détruites, nos manufactures fermées, nos ouvriers sans ouvrage, et des malheurs sans nombre fondre sur le pays, du Cap-Breton à la Colombie-Anglaise.

Mais dans la proposition qui nous est soumise, ce soir, ils ne font qu'exprimer en partie leurs principes. L'on veut un peu d'économie, un peu de revision et un peu de toutes sortes de choses ; mais il faut considérer le motif qui les anime. Un souverain anglais, quand on le tient dans sa main, est une bien bonne chose. On peut s'en servir pour acheter de la nourriture et des vêtements ; mais si on prend le même souverain, et si on l'applique fortement sur la gorge, on peut causer la mort, et une mort rapide. En mettant de côté les motifs qui animent les honorables députés de la gauche, la proposition qui est actuellement soumise à la chambre peut contenir certaines choses inoffensives en elles-mêmes, et dont quelques-unes peuvent être justes ; mais le véritable but de la proposition est de détruire le principe de protection dans ce pays. Je demande aux honorables députés de bien peser ces considérations ; je leur demande de les bien peser quand ils viendront devant le peuple, de les exposer clairement sur tout hustings et dans toutes les assemblées, afin que le peuple puisse voter en parfaite connaissance de cause ; et si, après cela, quand la lutte aura eu lieu jusqu'au bout, la victoire reste au libre-échange plutôt qu'à la protection, nous accepterons les conséquences de la lutte ; mais, j'ai la plus grande confiance que le pays se déclarera encore favorable au principe de la protection.

**OTTAWA**
**Imprimé par S. E. Dawson**
**Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine**
**1893**

olique for-
rt, et une
's qui ani-
la propo-
chambre
en elles-
re justes;
e détruire
demande
considé-
er quand
poser clai-
es assem-
parfaite
quand la
oire reste
ion, nous
mais, j'ai
déclarera
ion.

a Reine